

## Fédération SUD éducation

31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris

Tél. : 01 58 39 30 12 / cf@sudeducation.org

[www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)

# CR Provisoire du CF de janvier 2025

**30 janvier et 31 janvier 2025**

*dans la Grande Salle des locaux de l'Union syndicale Solidaires au 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris*

## **Frais de garde d'enfants**

Rappel des règles adoptées par le CF : "Les frais de garde d'enfants (pour les CF, les réunions de commissions fédérales et les réunions de groupes de travail fédéraux) seront remboursés de manière forfaitaire (10 euros / heure au maximum) après envoi d'une demande de remboursement. Le remboursement passera par le syndicat local. Un bilan sera fait au CF de janvier et cette modalité sera alors revue ou pérennisée."

## **Rappels sur l'ordre du jour**

L'ordre du jour définitif est arrêté deux semaines avant le CF, les dernières contributions doivent arriver au plus tard le mercredi 13 novembre 2024. Les demandes qui arriveront après devront être motivées par une urgence qui ne pouvait être anticipée, et elles feront de toute façon l'objet d'un examen par le CF, qui décidera ou non de leur intégration dans l'ordre du jour.

Dans cet ordre du jour, les questions qui demandent une décision et pour lesquelles les délégué-e-s doivent être explicitement mandaté-e-s sont indiquées en gras. Les tableaux de vote ne sont pas une obligation réglementaire. Ils sont dans ce cahier à titre indicatif pour aider à la prise de notes. L'absence d'un tableau ne peut justifier à elle seule le refus d'un vote sur une question par ailleurs soulevée.

## **Répartition des présidences, des secrétariats, des statistiques genrées**

En document à télécharger sur le site, vous trouverez les tableaux qui indiquent pour chacune des tâches la date à laquelle chaque syndicat l'a effectué pour la dernière fois. A chaque début de période du CF, un appel sera fait pour assurer chaque tâche, en priorisant les syndicats qui l'ont assurée il y a le plus longtemps. Pour faciliter le travail de la présidence, La CE propose qu'un syndicat prenne en charge le minutage des prises de parole. La présidence demandera en début de chaque période si un syndicat est volontaire pour assurer cette tâche.

## **Rappel des modalités de vote**

Si un point n'est pas adopté au consensus, la présidence procède à la mise au vote du point concerné. Le décompte se fait de la manière suivante : pour qu'un point soit adopté, il doit obtenir un nombre de "pour" supérieur au nombre de "contre", ces derniers additionnés aux "abstentions". Seul le vote NPPV n'intervient pas dans le résultat du scrutin. Par exemple :

POUR : 10 / CONTRE : 8 / ABSTENTION : 3 / NPPV : 2 → Le point n'est pas adopté.

POUR : 8 / CONTRE : 4 / ABSTENTION : 3 / NPPV : 9 → Le point est adopté.

## **Découpage horaire (à décider)**

**Jeudi** : J1 de 10h à 12h30 / Pause de 12h30 à 14h / J2 de 14h à 16h30 / Pause de 16h30 à 17h00 / J3 de 17h00 à 19h30

**Vendredi** : V1 9h00 à 11h/ Pause de 11h à 11h30/ V2 11h30 à 14h

Rappel : Une réunion en mixité choisie peut avoir lieu à chaque CF. Les modalités de cette réunion sont validées à l'ordre du jour du jeudi matin.

# Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>A. Installation du Conseil fédéral</b>	<b>5</b>
A.0. Répartition des tâches - Présidences, secrétariats, statistiques générées	5
A.1. Appel des structures	6
A.2. Adoption du CR , du résultat des votes et du RD du CF de novembre 2024	6
A.3. Ordre du jour	6
A.4 Rattachement du 82 à Sud éducation 31-65-82	6
<b>B. Trésorerie</b>	<b>6</b>
B.0. Important : renouvellement à la trésorerie (CE)	7
B.1. Présentation des comptes par le CAC 2023-2024	7
B. 2 . Compte de solidarité	7
B.3. point reporté B.6 Création mandatement Autogestion	7
B.4. Point reporté B.9 Demande d'aide financière - procès TA	7
B.5. Achat de livres pour le stage fédéral antifa de novembre 2024	8
B.6. Soutien / Frais d'avocat.e.s à notre camarade Benoît Huou	9
B.7. Changement de format de la brochure fédérale	9
<b>C. Actualité</b>	<b>10</b>
C.1. Points d'infos et débat sans vote sur les différentes initiatives et mobilisations dans notre secteur et dans l'interpro	10
C.2. Motion générale d'actualité (publique)	10
C. 2.1. Modifications à la motion d'actualité	13
C.3. Retours des instances et concertations ministérielles	13
C.3.1. Éducation nationale	13
C.3.2. Enseignement supérieur et Recherche	13
<b>D. Solidaires</b>	<b>13</b>
D.1. Candidature pour la cellule de prise en charge des VSS	13
D.2. Participation à la commission de Solidaires "Technologie, travail et société" et construction d'un revendicatif sur l'IA	13
D.3. Rencontres d'été 2025	17
D.3.1. - Appel à remontée des inscriptions	17
D.3.2 Mandatement de Louise Gury pour le GT Rencontres d'été de Solidaires	17
D.4. Mandatement Simon Duteil pour participer aux Utopiques cahiers de réflexion de l'Union syndicale Solidaires	17
D.5. Débat Solidaires : "notre outil syndical"	18
D.6. Compte rendu des instances de Solidaires	20
<b>E. Vie interne</b>	<b>22</b>
E.1. Mandats du CF de novembre exécutés par la CE	22
E.2. Élections professionnelles 2026 : listes communes	22

<b>E.3. Organisation du congrès fédéral 2025</b>	<b>26</b>
E.3.1. Commission de validation des mandats de congrès	26
E. 3. 2 Délégation CVSS (cellule contre les violences sexistes et sexuelles)	26
E.3.3 Synthèse de la 2ème phase d'amendements + journée d'étude	27
E.3.4 Sur le planning de la semaine du congrès	27
E.3.5 Temps de débat sur les fenêtres Laïcité	28
E.3.6 Prise de parole du collectif Palestine Vaincra au congrès de SUD éducation	28
E.3.7 Invitation du SUNDEP à notre congrès	28
E.3.8 Délégations d'ailleurs	29
E. 3. 9 Texte de fonctionnement CVSS de congrès	30
<b>E.4. Bilans et feuilles de route des commissions</b>	<b>30</b>
E.4.1 Bilan de la commission LP	30
E.4.2 Bilan de la commission précarité	32
E.4.3 Bilan de la commission école inclusive	35
E.4.4 Bilan de la commission juridique	36
<b>E.5. Mandatements et fédéralisation de stages</b>	<b>36</b>
E.5.1 Fédéralisation du stage "Santé mentale dans l'éducation nationale"	36
E.5.2 Agir face à l'urgence environnementale : approfondissement	37
E.5.3 Mandatement à la commission précarité	38
<b>E.6. Démocratie fédérale : l'usage des mandats dans la fédération</b>	<b>39</b>
<b>E.7 Point d'info : Antiracisme, un bilan et des outils nécessaires</b>	<b>39</b>
<b>E.8. Réactivation du GT communication</b>	<b>40</b>
<b>E.9 Propositions pour fluidifier les débats en CF</b>	<b>41</b>
<b>E.10 Proposition de création d'un GT UPE2A</b>	<b>43</b>
<b>E.11 Règlement du litige avec LDC éducation</b>	<b>43</b>
<b>F. Propositions de campagnes, tracts et revendications fédérales</b>	<b>43</b>
F.1. Point reporté F.2 Campagne visite médicale	43
F.2. Point reporté F.3. Revendiquer l'abolition de la clause de nationalité dans la fonction publique et l'ouverture de la titularisation aux personnes étrangères	44
F.3. Point reporté F.6. Campagne intersyndicale : comptons les jours non remplacés dans les écoles	45
F.4. Point reporté F.7. Campagne concernant la perception du coefficient applicable au travail en horaires décalés dans la fonction publique pour les personnels AED	46
F.5. Point reporté F.8. Fédéralisation d'un communiqué : Solidarité avec toutes les femmes : en Iran, en Afghanistan, en France et partout ailleurs	46
F.5.1 Fédéralisation du communiqué "Solidarité avec toutes les femmes : en Iran, en Afghanistan, en France et partout ailleurs"	46
F.5.2 : Proposition d'amendements au tract "Solidarité avec toutes les femmes : en Iran, en Afghanistan, en France et partout ailleurs"	46
F.6 . Point reporté G Attaques sur l'EVARS	47
F.6.1 Action en justice suite à l'intervention sur CNews contre les "pédophiles de l'éducation nationale"	47

F.7 Campagne amiante	48
F.7.1 Point d'étape sur la campagne amiante	48
F.7.2 Campagne Amiante : Cadres intersyndicaux et élargissement	48
F.7.3 Assises de la santé et de la sécurité des travailleur·ses - mars 2025 (point reporté du CF de novembre)	49
F.8 Position fédérale sur l'accompagnement des mis en cause pour VSS	50
F.9 Contre les annonces islamophobes de Retailleau	51
<b>G. Point reporté H International</b>	<b>52</b>
G.1. Intégration de SUD éducation à l'internationale de l'éducation	52
G.2. Compte-Rendu de notre délégation au contre G20 de Rio	52
G.3 Participation - dépôt d'ateliers lors de la prochaine UEMSS par la commission internationale	52
G.4 Participation et relay de la campagne d'Amnesty international pour la libération de Cécile Kohler	53
<b>H. Question sur les relations avec le Snalc et Force Ouvrière</b>	<b>53</b>
<b>I. Consultation des F3SCT en cas de réorganisation, notamment matérielle, entraînant des changements des conditions de travail</b>	<b>54</b>
<b>J. Quelle école polytechnique</b>	<b>55</b>
<b>K. L'empire Bolloré et la question des liens entre l'édition scolaire et l'extrême droite.</b>	<b>57</b>
<b>L Carte de l'éducation prioritaire / politique de la ville et NBI</b>	<b>57</b>

## A. Installation du Conseil fédéral

### A.0. Répartition des tâches - Présidences, secrétariats, statistiques générées

*Point statutaire*

[Répartition des tâches au CF par syndicat depuis 2007 - Google Sheets](#)

	J1	J2	J3	V1	V2
co/présidence	16	45	13	69	77
co/secrétariat	89-58	85	83		69
statistiques générées	71-21	31-65-82			61

## A.1. Appel des structures

*Point statutaire*

Tableau : appel / mandats/ votes

[https://docs.google.com/spreadsheets/d/1-i8oIMSkPBK56jVsnmY71\\_VvVQiCmvUBJXLfxZ-zQc/edit?usp=sharing](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1-i8oIMSkPBK56jVsnmY71_VvVQiCmvUBJXLfxZ-zQc/edit?usp=sharing)

## A.2. Adoption du CR , du résultat des votes et du RD du CF de novembre 2024

*Point statutaire*

Voir sur le site [Conseils fédéraux | SUD éducation - site interne \(sudeducation.org\)](#)

**Le CF valide le compte-rendu du conseil fédéral de novembre 2024.**

Consensus ?	Oui/Non	Pour :		Contre :		Abst:		NPPV:
-------------	---------	--------	--	----------	--	-------	--	-------

**Le CF valide le relevé des décisions du conseil fédéral de novembre 2024.**

Consensus	Oui/Non	Pour :		Contre :		Abst:		NPPV:
-----------	---------	--------	--	----------	--	-------	--	-------

## A.3. Ordre du jour

*Point statutaire*

**LP** : Point sur l'école poly (J) traité en V1 car mandaté présent en V1

**73-74** : Report du point B4

**13** : Demande suppression F9 et F5

**91** : Mandat d'une camarade pour le collectif de suivi des Rased (Cécile Cohen)

**CAC** : Traiter les points du congrès le jeudi

**42** : Maintenir le point F9. D'autres annonces islamophobes de Retailleau à prévenir

**34** : Suppression des deux premiers votes du F61

**Com Antisexualité** : Réunion en non mixité choisie de 14h à 15h (Femmes et personnes LGBTQIA+)

**63-03** : Demande de maintien du point F5

**MS** : B2 point de soutien financier à Mayotte. Importance à 15h des élections car présence d'un mandaté (D5)

**CE** : Point sur les élections en V1 car les membres de la CE qui siègent dans les instances seront

présent·es en V1

**Le CF valide l'ordre du jour du conseil fédéral.**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

**A.4 Rattachement du 82 à Sud éducation 31-65-82**

*Point proposé par SUD éducation 31-65*

**Présentation du point :**

Du fait du faible nombre d'adhérent·es à SUD éducation 82, et suite à leur demande, l'AG de SUD éducation 31-65 a voté début juillet 2024 le rattachement du 82 à notre syndicat.

Nous souhaitons donc nous appeler désormais : SUD éducation 31-65-82

**Le CF valide le changement de nom de SUD éducation 31-65 en SUD éducation 31-65-82.**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

**B. Trésorerie**

*Point statutaire*

**B.0. Important : renouvellement à la trésorerie (CE)**

*Point proposé par les trésoriers*

Nous recherchons toujours, pour la rentrée 2025, un·e trésorier·ère fédéral·e. Les inscriptions ne sont pas closes.

**B.1. Présentation des comptes par le CAC 2023-2024**

*Point proposé par les trésoriers*

[Document sur le site interne](#)

Les comptes seront présentés par le Commissaire aux comptes de la fédération jeudi matin à 10h00.

**Le CF valide les comptes 2023-2024.**

Consensus	Oui/Non   Pour :	42	Contre :	0	Abst:	0	NPPV: 0
-----------	------------------	----	----------	---	-------	---	---------

**Le CF donne quitus aux trésoriers.**

Consensus	Oui/Non   Pour :	42	Contre :	0	Abst:	0	NPPV: 0
-----------	------------------	----	----------	---	-------	---	---------

## **B. 2 . Compte de solidarité**

Le montant au 15 janvier 2025 est d'environ 26 000€.

Pour la caisse spécifique de solidarité Mayotte (HelloAsso), le montant total est de 15 176,50€ (172 dons reçus).

**Trésos** : Proposition de don de 4000 euros à Solidaires Mayotte. La caisse de solidarité de SUD éduc est importante.

**MS** : Le GT Mayotte de Solidaires s'est réuni. Actuellement 32 000 euros sur la caisse de Solidaires. 17 000 sur celle de SUD éduc. SUD éduc et Solidaires Finances publiques ne toucheront pas d'aides de la caisse de Solidaires car les moyens de ces deux syndicats sont importants.

**89-58** : Est-ce qu'on prend des sous de la caisse de Solidarités de SUD éduc ou de la caisse pour SUD éducation Mayotte ?

**CE** : Les 4000 euros viendraient de la caisse de Solidarité de SUD éduc pour la caisse Mayotte de Solidaires.

**MS** : Lors du prochain BN vote de répartition de la caisse Mayotte + envoi d'une délégation en soutien.

**La Fédération donne 4000 euros à la caisse Solidarité Mayotte de Solidaires.**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

## **B.3. point reporté B.6 Crédit mandatement Autogestion**

*Point proposé par les trésoriers fédéraux*

**Présentation du point :**

Le développeur d'Autogestion est venu à la GAB pour répondre aux questions et remarques des camarades. Il nous a dit, qu'à terme, il faudrait une personne dédiée à la gestion du site mon.sudeducation.org à qui il déléguerait beaucoup de tâches (gestion des CB, mutation des collègues, correction des erreurs de saisie...). Étant donné que beaucoup de syndicats utilisent Autogestion et que d'autres vont rejoindre le mouvement, il est utile d'y réfléchir collectivement (près de 40 % des adhérent·es pour plus de 400 000€).

**31-65** : Est-ce que ce sera que de la gestion admin ou est-ce que SUD éduc aura la main ?

**64-40** : Pourquoi chaque trésorier·e n'est pas formé à gérer les erreurs sur sa propre base ?

**73-74** : Y a-t-il eu une évaluation de l'outil ?

**Tréso** : Déléguer le travail technique à un·e mandaté·e. La charge de travail est importante. Sur la formation des trésorier·es, ce serait bien que le·la mandaté·e puisse s'en occuper.

**34** : Importance d'un mandat fédéral dessus pour fonctionner correctement.

**49** : Refus de l'adhésion en ligne par autogestion, donc vote contre.

#### **Le CF valide un mandat Autogestion à partir de la rentrée 2025.**

Consensus	Oui/Non	Pour :	27	Contre :	2	Abst:	2	NPPV: 11
-----------	---------	--------	----	----------	---	-------	---	----------

#### **B.4. Point reporté B.9 Demande d'aide financière - procès TA (point retiré par le 73-74)**

*Point proposé par SUD éducation 73-74  
[Voir document dans dans le cahier préparatoire](#)*

##### **Présentation du point :**

Le syndicat SUD éducation 73-74 suit depuis plusieurs années le dossier d'une collègue stagiaire dans le second degré. Suite à sa première année de stage, elle n'a pas été titularisée. L'administration n'a pas donné de raisons factuelles et précises. Son année de stage a été prolongée et de nouveau l'administration lui refuse sa titularisation. Maman de jeunes enfants et divorcée depuis peu, la collègue a été maltraitée.

Alors qu'il était encore académique, notre syndicat a décidé de suivre la collègue durant toute la procédure et l'aider financièrement quoi qu'il arrive. À l'époque, le syndicat avait fait les démarches auprès des mandatés juridiques. Ils elles avaient donné un avis favorable.

Or, depuis, le syndicat est départementalisé. De plus, la collègue n'a pas pu obtenir l'aide juridictionnelle et s'est retrouvée dans une situation financière et personnelle très délicate.

Le procès en TA va se tenir prochainement. Notre collègue est amenée à gagner d'après les camarades qui suivent son dossier depuis le début et d'après aussi son avocat.

Le syndicat a réitéré son engagement moral de l'aider financièrement ce qui l'a énormément soulagée, toutefois nous n'avons pas la même trésorerie qu'autrefois. La facture, que vous trouverez en pièce jointe, s'élève à 3 000 €. Nous sollicitons une participation financière de la

Fédération pour nous aider à payer cette somme, tout ou une partie. De plus, si la collègue gagne, nous restituons l'argent (semble-t-il que c'est l'administration qui règlera la facture de l'avocat ?).

En remerciant tout le monde pour l'intérêt porté à notre demande.

**Le CF valide une aide financière pour le procès en TA d'une collègue non titularisée de 2 500€**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

**Le CF valide une aide financière pour le procès en TA d'une collègue non titularisée de 2 000€**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

**Le CF valide une aide financière pour le procès en TA d'une collègue non titularisée de 1 500€**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

## **B.5. Achat de livres pour le stage fédéral antifa de novembre 2024**

*Point proposé par les mandaté-es Antifa*

### **Présentation du point :**

Lors du stage fédéral "Comment organiser et animer une formation (inter)syndicale sur l'extrême droite et l'éducation ?" les mandaté.es antifa ont commandé deux séries de livres pour les donner aux stagiaires. Il s'agit de "10 questions sur l'antifascisme" de la Horde, et de "Quand l'extrême droite rêve de faire école, une bataille culturelle et sociale", de notre camarade Grégory Chambat. Nous avons obtenu une réduction de 50 % pour chacun des titres. Un accord de principe avait été donné par les trésoriers concernant cet achat, avant le stage. Nous en demandons aujourd'hui le règlement auprès des maisons d'édition. Soit 150 € pour Libertalia, et 55 € pour les éditions du Croquant.

**Limousin** : Dans tous les stages on donne des bibliographies. Pourquoi acheter les livres ici ?

**56** : Pas règle de valider à postériori du stage de demander de l'argent.

**53** : Même position que le 56.

**93** : Il faut parfois acheter des livres pour un stage. Pourquoi être contre pour un montant aussi bas.

**LP** : Est-ce qu'on est à 150 euros près quand on lutte contre le fascisme.

**Trésos** : Pas règle de demander l'argent après le stage. L'importance de faire des fiches pour la déclaration des stages en amont.

**Antifa** : Arpentage sur les deux livres achetés. Désolé·es pour le "côté cavalier". Feront mieux la prochaine fois.

**Le CF valide l'achat des livres fournis pendant le stage "Comment organiser et animer une formation (inter)syndicale sur l'extrême droite et l'éducation ?", pour un montant total de**

**205 € (150 + 55).**

Consensus	Oui/Non	Pour :	41		Contre :	1		Abst:	0		NPPV: 0
-----------	---------	--------	----	--	----------	---	--	-------	---	--	---------

## **B.6. Soutien / Frais d'avocat.e.s à notre camarade Benoît Huou**

*Point proposé par SUD éducation 31-65-82*

### **Présentation du point :**

Notre camarade de SUD éducation 31-65-82, Benoît Huou a été réintégré à la rentrée de janvier 2025 et a été sanctionné par la commission disciplinaire d'un simple rappel à l'ordre.

La procédure a donné lieu à l'intervention de deux avocat.e.s pour une somme totale de 3870 euros.

**34 :** Est-ce qu'a été demandé un soutien fédéral politique ? Est-ce qu'il y avait présence du syndicat dans les commissions disciplinaires ?

**73-74 :** Pourquoi il fallait payer un·e avocat·e qui n'avait pas plaidé ?

**31-65 :** A fait appel à maître Fage car habitude de traiter avec lui pour préparer l'affaire + délégation à un·e autre avocat·e du barreau de Toulouse. (2 avocat·es)

**63-03 :** Quand le RI de l'université a-t-elle mis en place le devoir de réserve ? Réaction de la fédé ou du 31-65-82 ?

**MS :** Avec le mandat Solidaires, on l'a toujours porté dans les instances. Ce genre de répression on le porte aussi dans le GT droit et liberté.

**56 :** C'est au syndicat de s'organiser pour financer les frais d'avocats.

**CE :** Ici Benoît ne voulait pas que la fédération médiatise l'affaire. Pour les questions de droit de réserve, n'existe pas. La commission ESR va travailler dessus.

**31-65-82 :** Peu d'adhérent·es de l'université. Demande à la fédération car cette affaire peut concerner tout le monde.

**Le CF valide la prise en charge par la fédération de l'intégralité des frais d'avocats dans cette affaire, soit 3870 euros.**

Consensus	Oui/Non	Pour :	28		Contre :	7		Abst:	5		NPPV: 3
-----------	---------	--------	----	--	----------	---	--	-------	---	--	---------

**Le CF valide la prise en charge par la fédération de 75 % des frais d'avocats dans cette affaire, soit 2903 euros.**

Consensus	Oui/Non	Pour :			Contre :			Abst:			NPPV:
-----------	---------	--------	--	--	----------	--	--	-------	--	--	-------

**Le CF valide la prise en charge par la fédération de la moitié des frais d'avocats dans cette affaire, soit 1935 euros.**

Consensus	Oui/Non	Pour :			Contre :			Abst:			NPPV:
-----------	---------	--------	--	--	----------	--	--	-------	--	--	-------

## **B.7. Changement de format de la brochure fédérale**

*Point proposé par la CE*

### **Présentation du point**

Sur les conseils de la personne qui maquette les brochures, nous proposons une modification du format pour la brochure fédérale, afin d'éviter les pages avec de gros pavés de texte. Il conseille plutôt un format de 20x25 cm (au lieu de l'actuel 21x29,7) afin de rendre les pages plus aérées. Cela augmente le nombre de pages et donc un peu le coût d'impression.

Comme le coût des brochures est pris en charge par les syndicats dans le cadre de leur budget mutualisé, nous soumettons cette proposition de modification au CF.

Pour pouvoir comparer, nous avons pris l'exemple de la dernière brochure :

- le prix unitaire TTC de l'impression de la dernière brochure était de 1,10€ ;
- au format 20x25, il aurait été de 1,19€, soit une augmentation de 9 centimes du prix unitaire.

**Lorraine sud :** Profiter du changement de format pour que la police soit plus grosse pour être plus inclusive.

**79 :** Pas de changement radical. Quel est l'intérêt ?

**64-40 :** Comment est-ce que cela pourrait être plus lisible si la brochure est plus petite ?

**56 :** Pages qui prennent des visuels très gros : on peut en faire un peu moins.

**85 :** Les brochures sont très belles mais la taille de la police est trop petite, pas inclusive.

**53 :** Valeur plus forte à la brochure, quitte le A4 bureaucratique. Format du livre.

**CE :** Le format carré évite le tunnel de colonne. Pas plus cher. Sur les illustrations, les commissions fournissent des illustrations. La CE planifie les brochures. Pour la taille de la police, voir avec le·la maquettiste.

**13 :** Sans les deux exemplaires à comparer, c'est compliqué.

**Le CF valide le changement de format de la brochure fédérale pour un format de 20 cm sur 25 cm.**

Consensus	Oui/Non	Pour :	29	Contre :	1	Abst:	8	NPPV: 5
-----------	---------	--------	----	----------	---	-------	---	---------

## **C. Actualité**

Nous continuons à appliquer la méthode suivante :

- la discussion d'actualité démarre par une heure de discussion libre et sans vote portant sur le bilan des différentes initiatives, dans notre champ professionnel comme dans l'interpro ;
- sur le fond : la motion d'actualité proposée par la CE et les MS est plus réduite et a vocation à

*davantage définir des priorités, plutôt que de simplement juxtaposer une multitude de points liés aux différents champs d'intervention de la fédération et des syndicats (qui peuvent trouver leur place dans les autres points de l'ordre du jour) ;*

- *sur la méthode : la motion d'actualité peut bien sûr être amendée (sachant que dans ce contexte exceptionnel, la situation évolue rapidement), si possible en amont du CF ou en séance. Les amendements sont synthétisés par un groupe de travail qui se réunit dans la foulée de la motion d'actu, en marge du CF, et votés ensuite. La motion d'actualité sera dorénavant publique, ce qui implique que le texte finalisé ne soit pas déséquilibré par des amendements trop longs ou trop ancrés dans une situation locale spécifique. La motion d'actualité est complétée par une contribution plus détaillée rédigée par les MS (voir point D).*

## **C.1. Points d'infos et débat sans vote sur les différentes initiatives et mobilisations dans notre secteur et dans l'interpro**

**75** : Motion d'actualité du 75 qui peut impliquer le prochain CF. Contre le communiqué de Solidaires qui est abolitionniste. La prostitution est un métier. Abrogation de la loi de 2016. Prise de parole refusé d'un·e camarade d'un·e pink block et du strass par Solidaires Paris lors d'une manifestation. La signature du communiqué abolitionniste par Solidaires n'est pas démocratique en raison des orientations de nombreux syndicats.

**LP** : Rappel de la catastrophe de la Réforme du LP. Développement de l'apprentissage dangereux.

**29** : Difficultés sur la CDIisation des AED. Affectations des TZR catastrophiques (3 établissements). Offensive de plus en plus importante sur le département. Travail en commun avec SUD CT sur la syndicalisation des agent·es puisque SUD éduc ne les syndiquent plus.

**66** : "JE" suis Abolitionniste. J'hallucine qu'une telle proposition soit faite lorsqu'il y a un GT TDS-prostitution qui travaille sur la question.

**44** : Fermeture du collège Rosa Parks. Question d'un recours au TA. Demande d'un soutien financier à la fédération au prochain CF. Engager une question plus large intersyndicale.

**MS** : IS FP du 29 janvier. Positions à adopter dans les instances. La CGT propose une mobilisation au Printemps sur l'inégalité salariale (FP et peut-être interpro). Campagne de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Mobilisation contre la loi asile et immigration. Les remontées des luttes locales sont très importantes.

**93** : Recours pour la prime REP/REP + des AESH. Création de 320 postes à Créteil, fruit du plan d'urgence du 93 l'année dernière.

**34** : Durcissement de la FSU qui refusait de parler de la question des AED le 16 janvier. Communiqué sur la loi de 2016 : la commission féministe de Solidaires 34 entame un travail pour permettre une discussion sur le sujet au sein de Solidaires 34. De plus en plus de collègues PE sont appelés à remplacer des personnels AESH. Travail académique avec SUD CT région.

**64-40** : Audience d'Ernesto. Le procureur demande dix mois avec sursis. Verdict le 20 février. Prévu de faire appel si le verdict est aussi lourd.

**92** : Kai Terrada revient dans le 92, victoire au TA. Le recteur ne fera pas appel. Retour à Joliot. Article de Médiapart sur les documents publics : l'académie de Versailles a obtenu les dotations du privé. Comparaisons intéressante.

**79** : Lutte des 4 de Melle. Cours d'appel le 20 février à Bordeaux.

**53** : Tension avec FO autour de l'EI. FO a profité de la journée des droits de l'enfant en appelant à ouvrir des institutions en plus + lutte pour le stage amiante. Discussions avec les AESH → Marre des journées qui tournent autour des mêmes revendications. Envie de parler du fond du métier d'AESH.

**56** : Mobilisation du 16 janvier importante. Stage EVARS sur 2 jours qui a réuni un 20aine de collègues. Procès en février contre un chirurgien qui a agressé 300 victimes enfants. Question à la comm Feministe de Solidaires pour savoir s'il y allait avoir une mobilisation nationale.

**1er degré** : Problématique des temps partiels refusés. Les demander massivement quand même. Problème des nouveaux programmes.

**49** : Peu de dossiers sur la prime REP/REP +. Grosse mobilisation pour un collège d'Angers fortement amianté. Déblocage d'un budget important. Néanmoins, l'administration a tout fait pour que les collègues retournent au travail sans qu'il ne se passe rien. Problèmes avec le SNUIPP sur la lutte contre l'amiante.

**ESR :**

**94** : Mouvement de densification urbaine importante donc nouveaux établissements mais sans réels moyens. Ex, des écoles ne sont pas classées REP alors que le collège l'est. Danger des circulaires Darmanin et Retailleau. Manif le 31 janvier après-midi pour les camarades sans papiers.

**22** : Fête de la galette des rois dans une mairie en invitant le RN. Campagne de relevé des DTA dans le 1er degré et de les mettre sur une plateforme.

**?** : demande d'une mobilisation école inclusive et non seulement AESH (16 janvier). Lecture des performances des collègues par les évaluations nationales. Refus d'évaluation d'écoles. Travail IS là-dessus.

**61** : Camarades inculpés car introduits sur le site Lafarge. SUD educ et Solidaires étaient vraiment mobilisés lors du procès. Les deux camarades ont été relaxé·es. Condamné·es à 400 euros d'amende pour avoir refusé de donner leur identité et empruntes.

**75** : Collectif de mineurs isolés du parc de Belleville. 350 jeunes occupent l'espace de la Gaîté lyrique. Droit à l'école, hébergement et santé. La mairie de Paris souhaite expulser le lieu. De nombreux mineurs suivis par l'ASE vont être déplacés dans d'autres régions + OQTF.

## **C.2. Motion générale d'actualité (publique)**

*Note de la CE à destination des syndicats : Cette proposition de motion d'actualité a été rédigée plusieurs semaines avant le CF, nous comptons donc sur les amendements des syndicats en amont du CF et en séance pour arriver à la meilleure version possible.*

**Com internationale** : Mobilisation contre le fascisme des LGBTQ+ contre les déclarations de Milei à Davos. Proposition de faire une photo de soutien pour la mobilisation en Argentine ce soir.

## Motion d'actualité du Conseil fédéral de janvier - SUD éducation

## C. 2.1. Modifications à la motion d'actualité

**EVLT** : Rien sur l'amiante !

**34** : En raison des suppressions de poste, le taux d'encadrement s'effondre (pas vraiment d'augmentation d'effectifs étudiant·es). + Mayotte : conditions d'accueil des jeunes visiblement à dénoncer.

**12** : Pas vraiment du racisme comme mahorais / comoriens mais plutôt nationalisme

**42** : montée des fascismes et recul des libertés : pousser sur les luttes antiracistes et contre les idées d'ED. Pas de mobilisations glorieuses qui ont fait reculer le gvt, pas la même lecture, déplorent le manque de profs. Motion un peu optimiste.

**83** : Cessez le feu à Gaza mais pb en Cisjordanie.

**38** : Remplacer gp de besoins par choc des savoirs et parler du pacte. Sur l'ESR inégalités sociales mais aussi entre établissements.

**53** : ED qui se renforce à l'international et en France.

**69** : ajouter suite à l'annulation de la suppression des 4000 postes « tout en sachant que ces postes ne pourront être pourvus » + loi justice des mineurs : plus répressive que jamais

**MS** : attaques fonction publique : être + offensif·ves . Rapport de ? : EN = plus mauvaise élève en terme d'emploi des personnes SH. + SNU en voie d'abandon sans que la militarisation de la jeunesse soit abandonnée

**Lorraine Nord** : Gendarmes venus chercher une collégienne dans un bahut pour expulsion.

Pbtiques EN : citer les temps partiels / nvx programmes qui vont prendre bcp de temps aux équipes sans répondre aux pb.

**44** : Mayotte : manque d'eau et d'élec prioritaire sur manque d'école. 2ème cyclone : répétition, chgmt climatique. SNU : opposition sur le fond / militarisation de la jeunesse. Gel des salaires. Fin du financement du privé, notamment apprentissage = sous pour le public. Nommer le ministre de l'ESR. Négo citées dans la motion d'actu : nos revendications n'ont pas été retenues : insiste ainsi sur le manque d'écoute.

**Limousin** : Mayotte : combat déjà avant le cyclone pour scolariser toutes les enfants, plus de 15000 ou 20000 pour la FCPE.

**14** : 9 suicides qui ont eu lieu dans l'académie de Normandie. 5 dpts touchés

**ESR** : Nb d'étudiant·es continue d'augmenter mais moins vite. Sur inégalités sociales, mettre une référence à la circulaire Retailleau, pour les étudiant·es extracommunautaires. Compétition entre les établissements. Apprentissage = 25 milliards maintenant, seront ajoutés. Etudiant·es commencent à se mobiliser : les personnels doivent suivre.

**31-65-82** : International : ED + point sur la Palestine. Eval nationales : collègues qui les ont boycottées sont sanctionné·es. Point sur Benoit Huou aussi en plus de Kai Terada.

## **C.3. Retours des instances et concertations ministérielles**

*Point proposé par la CE*

### C.3.1. Éducation nationale

Peu d'instances se sont tenues en raison de l'instabilité ministérielle. à la date d'écriture ce point, nous n'avons pas encore vu la Ministre Borne en bilatérale.

Le MEN a vu les syndicats à propos de la situation de Mayotte.

L'annonce des suppressions/créations de postes et de la répartition des moyens par académie sera présentée en CSA le 17 janvier, et le ministère s'apprête à présenter les textes "choc des savoirs" en CSE pour fin janvier.

Au niveau DGRH, la plupart des travaux sont suspendus aux décisions du budget 2025.

### C.3.2. Enseignement supérieur et Recherche

Vous trouverez le CR du CSA MESR du 12/11 [ici](#)

Vous trouverez le CR de la F3SCT MESR du 19/12 [ici](#)

Un retour sur la bilatérale avec le nouveau ministre chargé de l'ESR Philippe Baptiste sera fait en CF.

## **Retours de la réunion en mixité choisie :**

Discussions sur le congrès : 1 seule plus longue le mercredi ou 2 mardi et jeudi, plus courtes.

En mixité choisie femmes + LGBTQIA+. Que font les hommes cis pendant ce temps ?

Mamans : possibilité de fractionner le congrès pour permettre aux parents, notamment mères, de venir. Expliciter le fait que c'est possible. Enjeu de soin. Garde des enfants : possible, mais s'en emparer, mettre un budget. Objectif d'avoir une représentation des mamans dans nos réunions / congrès : davantage d'implication = davantage de représentation et de prise en compte des problématiques associées.

Faire une visio en amont sur l'orga de la garde d'enfants pour vraiment le prendre en compte : 3 semaines avant le prochain CF pour pouvoir déposer des points.

## D. Solidaires

### D.1. Candidature pour la cellule de prise en charge des VSS

*Point proposé par SUD éducation 44*

**Présentation du point :**

Le comité national des 9 et 10 juillet 2024 avait validé au consensus, la mise en place d'une cellule de prise en charge des violences sexistes et sexuelles au sein de Solidaires. Le dernier congrès de Solidaires, en avril 2024, a confirmé la nécessité de cette cellule. Lors du CF de septembre 2024, un appel à candidature a été lancé auprès des différents syndicats pour proposer un·e candidat·e.

SUD éducation 44 mandate Joëlle Oliveira pour candidater à la cellule de prise en charge des VSS.

**Le CF valide la candidature de Joëlle Oliveira (44) à la cellule de prise en charge des VSS.**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

### D.2. Participation à la commission de Solidaires "Technologie, travail et société" et construction d'un revendicatif sur l'IA

*Point proposé par les mandatées Solidaires*

[Voir document dans dans le cahier préparatoire](#)

**Présentation du point :**

#### **1. Commission de Solidaires « Technologie, travail, société »**

Pour rappel, suite au 9e congrès de Solidaires (avril 2024 – Toulouse Labège) et aux discussions qui ont alors eu lieu autour de l'intelligence artificielle dans le cadre de la résolution n° 01, a été

décidée la mise en place d'une commission « Technologie, travail et société ».

Concernant les objectifs de cette commission et les pistes de travail qu'elle se donne, nous renvoyons à la note interne que nous avions produite et que vous trouverez en suivant ce lien :  
<https://interne.sudeducation.org/notes/commission-de-solidaires-technologie-travail-et-societe/>

Une première réunion de cette commission s'est tenue le 19 décembre. Les mandatées Solidaires y ont participé pour SUD éducation. Les autres structures représentées lors de cette réunion étaient les suivantes : Solidaires Finances Publiques, Solidaires informatique, SUD Culture, SUD Recherche.

Un compte rendu de cette réunion, rédigé par les MS, est joint au cahier préparatoire.

Cette première réunion a permis de définir les deux objectifs que se donne la commission :

1/ la production d'une brochure ;

2/ l'organisation d'une formation de formateur·rices. Cette dernière aura lieu les 11 et 12 décembre 2025. La brochure servira de point d'appui à la formation.

Le travail mené par la commission s'appuie sur les ressources déjà disponibles, notamment celles collectées lors des journées organisées sur le sujet en décembre 2023. Par ailleurs, plusieurs structures ont déjà mené un important travail sur l'utilisation de l'IA et ses conséquences sur nos conditions de travail. Solidaires Finances publiques a ainsi conçu un ouvrage disponible aux éditions Syllepses (*L'Intelligence Artificielle aux impôts – Réflexions et actions syndicales*) et produit, lors de son dernier congrès (octobre 2024), une motion sur les conséquences de la dématérialisation et de l'IA.

SUD PTT, non représenté à la réunion du 19/12, a aussi entamé une réflexion sur le sujet : en novembre dernier, les camarades de SUD PTT organisaient en partenariat avec la CGT Société d'études un colloque international sur les centres d'appel sur le thème « Intelligence artificielle, évolution du secteur et internationalisme ».

SUD Culture a mis en place une commission consacrée à l'IA ; Solidaires informatique a initié un cycle de conférences sur le thème et a conçu une formation sur l'autodéfense numérique (2 sessions ont déjà eu lieu, une 3e est prévue).

## **2. La question de l'intelligence artificielle dans notre secteur professionnel**

Le secteur de l'éducation est, comme les autres, particulièrement concerné par le recours à l'intelligence artificielle. Sans doute le déploiement de cette intelligence artificielle n'est-il pas encore aussi avancé que dans d'autres secteurs (les finances publiques par exemple), pour autant il progresse et s'accélère, nous invitant à une réflexion syndicale sur les conséquences en termes de conditions de travail et d'accompagnement des élèves.

L'intelligence artificielle est ainsi au cœur de la réforme « choc des savoirs » qui inscrit son déploiement dans le cadre du plan « France 2030 ». L'intelligence artificielle est présentée comme un outil pour faire progresser les élèves et pour personnaliser les parcours. Dès la rentrée 2024, après une phase expérimentale, le ministère a ainsi déployé l'intelligence artificielle dans les classes de seconde générales et professionnelles pour du soutien en français et mathématiques via un service numérique dénommé « MIA seconde ». La présentation de ce service précise que « l'IA capte davantage de signaux qu'un enseignant ne peut le faire, en voyant là où l'élève a hésité, là où il est à l'aise, ce qui aide l'enseignant dans ses décisions pédagogiques ». Si, dans cette présentation, l'enseignant·e n'est pas dépossédé·e de ses décisions, il y a clairement une mise en concurrence avec l'IA.

L'intelligence artificielle se développe aussi à travers les services numériques sur l'orientation que propose le ministère, se supplémentant au personnel qualifié chargé d'accompagner les élèves dans leur orientation : ainsi de la plateforme « Hello Charly », assistant conversationnel (autrement appelé *chatbot*) pour répondre aux questions des élèves sur leur choix d'études ou de métiers ; ainsi encore du service « Oria » présenté comme un « module d'intelligence artificielle qui accompagne les jeunes afin de les mettre en relation avec des personnes capables de les aider dans la construction de leur projet d'orientation ».

Il ne s'agit là que de quelques exemples du déploiement de l'IA dans le secteur de l'éducation.

Par ailleurs, le recteur de l'académie de Toulouse a récemment annoncé un plan stratégique d'intégration de l'IA à l'école et aux services du rectorat. Ce plan sera mis en place dès la rentrée 2025. Le recteur de l'académie de Toulouse propose une stratégie autour de 3 axes :

1/ intégration de l'IA dans les formations professionnelles ;

2/ intégration de l'IA dans la pédagogie générale, dès les petites classes ;

3/ intégration de l'IA dans les services administratifs du rectorat, notamment par la création de chatbot pour répondre aux demandes quotidiennes mais aussi par la conception d'une plateforme reposant sur l'IA pour la gestion des remplacements.

Dans le cahier préparatoire figure un article de presse rendant compte de ce projet sur l'académie de Toulouse.

### **3. S'emparer de la question de l'IA au sein de SUD éducation – construire un revendicatif**

Du côté de SUD éducation, nous n'avons pas encore mené de travail nous permettant de construire un revendicatif autour de l'IA. C'est la raison pour laquelle, lors du 9e congrès de Solidaires, nous n'avions pas de mandat pour toutes les questions portant sur l'IA.

L'arrivée massive de l'IA dans le secteur de l'éducation, l'ampleur du plan annoncé par le recteur de l'académie de Toulouse nous obligent à travailler sans tarder sur le sujet.

Nous avons besoin de remontées de terrain pour connaître les formes que prend le déploiement de l'IA dans les académies et les départements, dans les différents champs professionnels de l'éducation. Il nous faut nous nourrir, aussi, des analyses menées par les camarades d'autres secteurs professionnels, déjà confronté·es à l'IA et à ses conséquences. De nombreux travaux de recherche documentent et étudient les impacts de l'IA, il convient également d'y puiser des ressources pour alimenter nos propres analyses et construire nos revendications.

Ce CF peut être l'occasion d'échanges autour de l'IA, de remontées de terrain et d'ébauches d'analyses à partir des expériences que nous vivons.

Il convient aussi de formaliser assez rapidement nos revendications.

À cette fin, nous proposons la mise en place d'un groupe de travail dont l'objectif pourrait être, dans un premier temps, de produire un 4 pages ou une courte brochure sur la place de l'IA dans l'éducation avec une analyse syndicale de ses conséquences et un revendicatif. Ce document devra être soumis à validation en CF. Il faudrait qu'il puisse être produit avant la fin de l'année scolaire, ce qui suppose une validation au plus tard au CF de juin.

Dans l'idéal, il faudrait que la commission « Et voilà le travail » puisse participer à ce GT et être associée au travail mené. L'IA ayant de graves conséquences écologiques, une participation du GT écologie s'avère également nécessaire. Les biais sexistes, racistes, validistes induits par l'IA ayant du reste été pointés par de nombreuses études, le concours d'autres commissions pourra aussi être précieux (commissions antisexisme, antiracisme, école inclusive, ...).

**MS** : Prolongement du congrès. Plan qui s'annonce dès la rentrée 2025 à Toulouse. En LP mais pas que, dès la maternelle. Chatbot... Un peu en retard à SUD éduc, pas capables au congrès de Solidaires de se positionner. Il faut qu'on soit rapides, même si énième GT. Idéal = brochure ou 4 pages au moins avant la fin de l'année scolaire.

**85** : qq camarades intéressés par questions info, sortir des GAFAM et écologie mais déjà des mandats locaux à Solidaires. Pas porter le GT mais échanges mails et par visio. Interpellation au CSA, DASEN reconnaît que énergivore et pas RGPD, mais pas de solution hormis poursuivre les formations à balle.

**31-65-82** : question importante. Seule formation disciplinaire sur IA. Voir avec Solidaires informatiques

**56** : toute une liste d'oppressions liées à l'IA. Creuser la question anticapitaliste, lien IA / capitalisme.

**22** : Content·es que le débat ait lieu. Proposer qq chose pour juin = très court !

**73-74** : origine IA ? + coût financier : bcp de sous pour formations + outils. Quelles csq négatives ?

**69** : 2 personnes intéressées pour participer au GT mais ne pourront pas le porter.

**MS** : Formation avec Solidaires en interpro en déc 23, visiblement il y avait des camarades de SUD éduc : qui ? Peuvent-iels nous faire des retours ? Prévoir une formation de formatrices sur ces sujets pour nos syndicats locaux + brochures. Bérengère peut animer le GT car elle participe au sein de Solidaires mais compte sur nous !

**Le CF valide la mise en place d'un GT de travail autour de l'IA ayant pour objectif de construire un 4 pages dressant un état des lieux du déploiement de l'IA dans l'éducation, analysant syndicalement ses conséquences et proposant un revendicatif, à faire valider au plus tard au CF de juin**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

## D.3. Rencontres d'été 2025

### D.3.1. - Appel à remontée des inscriptions

*Point proposé par les mandatées Solidaires*

#### Présentation du point :

Pour rappel, les Rencontres d'été de Solidaires sont reconduites en 2025, ainsi que nous l'avions annoncé au dernier CF et dans une note interne à laquelle nous renvoyons :

<https://interne.sudeducation.org/notes/rencontres-dete-2025-lancement-de-la-phase-de-pre-inscription/>

Comme l'indique la note sus-citée, la phase de pré-inscription est désormais lancée. Il s'agit pour les syndicats de nous indiquer combien d'adhérent·es ils veulent inscrire à ces Rencontres d'été.

Nous devons faire remonter les informations avant le 05 février. Pour l'heure, nous n'avons aucun retour des syndicats. Nous relançons donc l'appel en demandant une remontée au plus tard le lundi 03 février.

Pour rappel les syndicats départementaux ne peuvent procéder à l'inscription des stagiaires, il faut

passer par la fédération. Il est également possible de s'inscrire via les Solidaires locaux.

### D.3.2 Mandatement de Louise Gury pour le GT Rencontres d'été de Solidaires

Point proposé par SUD éducation 44

#### **Présentation du point :**

SUD éducation 44 propose le mandatement de Louise Gury pour le GT Rencontres d'été de Solidaires.

#### **Le CF valide le mandatement de Louise Gury pour le GT Rencontres d'été de Solidaires.**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

### D.4. Mandatement Simon Duteil pour participer aux Utopiques cahiers de réflexion de l'Union syndicale Solidaires

*Point proposé par SUD éducation 93*

#### **Présentation du point :**

SUD éducation 93 demande à la fédération le mandatement de Simon Duteil. Outre la participation et le renforcement du comité éditorial des Utopiques, il propose d'aider à développer les outils numériques et vidéos des cahiers ainsi que d'initier une réflexion sur le dépassement des Utopiques à moyen terme pour envisager la création d'un espace de recherche propre à Solidaires. Ce mandatement est sans décharge.

#### **Le CF valide le mandatement de Simon Duteil pour renforcer l'équipe des Utopiques**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

### D.5. Débat Solidaires : "notre outil syndical"

*Point proposé par les mandatées Solidaires*

#### **Présentation du point :**

Au dernier congrès de Solidaires, le 9<sup>e</sup> congrès qui s'est tenu à Toulouse-Labège, il a été décidé que « l'Union Syndicale Solidaires ouvre en son sein, à tous les niveaux, un débat sur l'évolution du syndicalisme et de quel outil serait capable de répondre mieux qu'actuellement aux aspirations des travailleuses et des travailleurs ».

Une note du SN pour le BN du 06 décembre a ouvert cette réflexion. Le SN rappelait les engagements pris au congrès, tout en précisant que la dissolution de l'Assemblée et la menace d'une arrivée au pouvoir de l'extrême droite avaient perturbé l'agenda que nous nous étions fixé. La note du SN poursuivait en ces termes : « Cependant, ce danger loin d'être écarté, ne doit pas occulter ce débat que nous avons décidé de mener, d'autant qu'il s'ajoute avec force à nos préoccupations. Ainsi, nous avons d'ores et déjà eu l'occasion de nous demander ce que notre syndicalisme avait raté et ce qu'il pouvait faire de plus et de mieux pour enrayer la montée de l'extrême droite ».

Le BN du 06 décembre, puis le CN des 15 et 16 janvier, sont l'occasion de lancer le débat, en proposant une feuille de route et une trame de réflexion. Cette dernière a été élaborée par un GT qui s'est mis en place à l'issue du BN du 06 décembre.

La note du SN rappelle l'importance de mener ce débat « à tous les niveaux », c'est-à-dire non seulement dans les instances nationales, mais encore et surtout dans les syndicats.

Nous ne pouvons faire l'impasse sur ce débat qui prolonge les discussions que nous avons eues lors du Congrès, qui engage l'évolution de notre organisation, pose les conditions de son efficacité, interroge plus largement sur le syndicalisme.

La feuille de route conçue par le SN prévoit un premier retour des échanges qui auront été menés dans les structures et les syndicats pour le CN des 02 et 03 avril. D'ici-là les UD et les structures prennent l'engagement d'organiser au moins un temps de débat localement sur cette question.

Nous saisissons ainsi le CF pour lancer le sujet au sein de notre fédération, en invitant les syndicats à en débattre en leur sein.

Cette réflexion peut être menée autour des questions suivantes proposées comme trame de réflexion (proposition du GT, soumise à validation au CN des 15 et 16 janvier) :

#### 1/ L'outil syndical de proximité (UD, UL, syndicat départemental, section...) :

- Qu'est-ce qu'un outil syndical utile ?
- Quelles différences entre notre syndicat et les autres syndicats ? Quels points communs ?
- Comment notre syndicat pourrait être plus utile/répondre mieux aux attentes des salarié·es?
- Quel travail avec d'autres organisations syndicales ou du mouvement social ? A quelle(s) occasion(s) ? Quel suivi ? Quel lien ?
- Comment s'adresser à la population non syndiquée ? Ou plus largement, où le monde syndical est absent ?

#### 2/ L'Union syndicale Solidaires

- 26 ans après la création de Solidaires, 43 ans après la création du G10 : quel bilan pour le projet de Solidaires ? Quelles perspectives ?
- Quelles évolutions pour rendre notre syndicat plus utile et efficace ?

Lors de ce CF de janvier, il s'agit, pour notre fédération, d'amorcer la réflexion avant de produire une position plus aboutie que nous devrons valider au CF de mars pour qu'elle soit portée au CN des 02 et 03 avril.

Entre le CF de janvier et celui de mars, il conviendrait donc que la réflexion se poursuive au sein des

syndicats et que nous puissions avoir des retours afin de préparer le point qui sera mis à l'ordre du jour du CF de mars.

Nous proposons aux syndicats de mettre en place un document partagé, organisé autour des questions servant de trame à la réflexion, pour que chaque syndicat puisse noter les réflexions et décisions qui émergent des AG et des temps de débat qui seront tenus. Les éléments consignés dans ce document feront l'objet d'une synthèse qui pourra servir de base pour le CF de mars.

Avant le CF de mars, nous pourrons tenter de réunir le GT Solidaires afin de préparer les discussions à mener en CF.

La réflexion sur notre outil syndical entre en résonance avec d'autres discussions que nous menons en parallèle : la question des listes communes pour les prochaines élections dans la fonction publique, pour largement la question de la place de notre union dans le champ syndical, de nos relations avec les autres organisations. La réflexion sur notre outil syndical ne se résume cependant pas à ces questions et ouvre encore d'autres champs de débat.

Nous ajoutons des liens vers des documents utiles à la réflexion :

- \* [note du SN pour le BN du 06 décembre](#) ;
- \* document du GT pour le CN des 13 et 14 janvier (lien à venir) ;
- \* [état des lieux de l'Union](#) présenté lors du 9<sup>e</sup> congrès : pp. 163-164 ;
- \* [fiche de la coordination fonction publique](#) sur les résultats des élections professionnelles 2022 ;
- \* [les 4 pages publiques sur le travail commun FSU-CGT](#)

**Aurélien SN** : Présentation des orientations. Comment s'implanter là où on ne l'est pas ? Notre structuration reflète notre histoire mais est-ce qu'elle correspond au mieux pour s'implanter là où on ne l'est pas ? Sous-jacent = recomposition syndicale. Lancement de ce débat = fruit des discussions liées à la recomposition syndicale.

Projet syndical de Solidaires mentionne l'objectif d'union, de dépasser les divisions syndicales des travailleuses. Discussions FSU/CGT/Solidaires. Recomposition n'est pas absorption ou fusion. Possibilité de « maison commune » avec des structures qui persistent. Discussions sur listes communes selon différentes modalités.

Débats à toutes les échelles, dans tous nos syndicats mais aussi UD Solidaires comme bcp de camarades SUD éduc impliqués dans les Solidaires locaux.

**77** : UD pas très vive, création d'une UL vers Meaux qui bouge un peu (6/7 de 4 syndicats).

Comment articuler le militantisme dans son syndicat et au sein de Solidaires ? Parfois vraiment dissocié alors que ça devrait être imbriqué. Plus de local Solidaires dans le 77. Relancer Solidaires par cette UL peut permettre de relancer la dynamique et retrouver un local ?

**CE** : D'ici avril, encore un CF, peut-être que plus de participations des syndicats d'ici-là.

**29** : Pas de dogme sur la façon dont il faut se rapprocher, mais sur notre rôle dans le mouvement social, il paraît impossible de fusionner. Bcp de collectifs qui se montent localement, qui ne se reconnaissent pas dans le mouvement syndical, et qui sont niés par l'intersyndicale. Or SUD est le seul syndicat à faire le lien. Donc rôle particulier/singulier, qu'on ne peut pas abandonner.

**MS** : toutes les structures doivent y réfléchir, débats doivent être nourris. Seulement 2 syndicats qui ont pris la parole. Il faut qu'on s'empare davantage de ces débats localement pour permettre d'arriver au CN avec des positions SUD éduc, pas forcément abouties mais déjà en construction. Relancer le GT Solidaires en l'élargissant à toutes celles qui veulent y travailler. Lancer un pad pour éviter de multiplier les réunions, à remplir avec les fruits des débats internes.

**ESR** : Travail unitaire avec FSU et CGT se fait très bien. Sujets santé, écologie, égalité HF ... : mêmes revendications quasiment, décls liminaires conjointes, revendications unitaires pour peser davantage. Ce travail unitaire permet aussi de pousser les autres OS à tenir des positions

plus radicales. Réunions/rencontres/débats, évolutions des revendications. Quel syndicalisme ont construit avec l'extrême-droite si forte voire au pouvoir demain ?

**76-27** : Peu abordé. Freins / appréhensions. Besoins de bases avec arguments sur lesquels s'appuyer, des outils pour pouvoir débattre. Listes communes : comment se répartir les décharges ? Que dire aux camarades qui ont quitté la CGT pour SUD par ex. qui ne voudront pas la fusion ?

**44** : Pas de mandat précis, décision d'ouvrir un pad pour recueillir les impressions des militant·es pour en discuter en AG avant de faire les remontées. Se passait très bien jusque-là en IS et cette année, bcp plus compliqué ! Solidaires indépendant et autonome pèse plus dans les luttes. Importance d'avoir un local : permet de faire vivre l'interpro puisqu'on se rencontre entre syndicats au sein d'un local Solidaires, comment Solidaires peut aider à avoir un local ?

**34** : Favorise le travail en IS, avec FSU et CGT, même si pas tjs facile. Rôle aussi spécifique dans les collectifs locaux, défense des AG de grévistes où on peut participer à titre individuel, FSU très centralisée : peu d'autonomie localement. Leur UD se développe bien depuis 2/3 ans. Solidaires bien impliqué dans collectif interorga féministe.

**94** : Revenir aux bases, conditions de travail, aller chercher la combativité, en poussant l'IS à la grève. Débats, mais dubitatif·ves

**12** : Se questionnent par rapport à l'interpro, conflits entre syndicats SUD et CGT dans certains domaines. Tiennent à nos débats/structures horizontales et démocratiques. La lutte contre l'ED est importante mais ne doit pas conduire à un recul de nos pratiques démocratiques.

**93** : interpro : bcp de l'éduc. Pour la recomposition, déjà décla communes.

**MS** : Pas dogmatique effectivement, recomposition syndicale / listes communes : différents axes et pistes de réflexions à étayer, non figées, termes pas définitifs. Pad = outil.

**Avant le CF de mars : synthèse avec les syndicats volontaires. Plus ce sera riche, plus les syndicats auront participé, plus ce sera démocratique.**

## **D.6. Compte rendu des instances de Solidaires**

## **Présentation du point :**

- Un GT Mayotte a été créé au sein de Solidaires en décembre afin d'apporter une aide financière avec la mise en place d'une cagnotte par l'USS. Le GT a aussi permis de partager les informations sur la situation et son évolution à Mayotte via nos camarades sur place. Contrairement aux informations "officielles" la pénurie d'eau et de nourriture est toujours criante et il y a des discriminations dans les distributions de vivres en fonction de la situation administrative des personnes. Les maladies se propagent dans les zones d'habitats précaires et aucune mesure n'est prise par les autorités.

Les conditions de travail sur place sont extrêmement difficiles puisque les lieux de travail sont endommagés, inondés... Les collègues subissent des pressions pour retourner au travail alors qu'ils et elles n'ont parfois plus de logement, et que le carburant est difficile à obtenir. Les instances des différents services publics ne sont plus tenues. Les collègues n'ont pas été associé·es à la cellule de crise à l'hôpital et à l'heure actuelle, la F3SCT demandée par les collègues n'est pas réunie.

Solidaires communique régulièrement sur la situation. L'USS va proposer un travail commun avec la Cimade pour organiser la solidarité. Une délégation de Solidaires pourrait se rendre à Mayotte dans les temps à venir.

- Lors du BN du 6 décembre, la participation de Solidaires à l'observatoire national de l'extrême droite a été actée. Une Union Solidaires Banque Assurance Assistance (USB2A) a été validée par le BN. Cette Union n'a pas vocation à remplacer les différents syndicats qui la composent, mais à pour but de faciliter la création de syndicats ou sections là où Solidaires n'est pas représenté, de continuer de coordonner le travail du secteur de la banque assurance assistance, de travailler à des formations communes et des tracts communs.

- CN des 15 et 16 janvier :

**- bilan des élections TPE/TPA :** les élections ont eu lieu du 25 novembre au 09 décembre, les résultats ont été publiés le 20 décembre, avec un jour de retard (problèmes informatiques).

Ce scrutin 2024 est à nouveau marqué par une très faible participation, 4, 07 %, en baisse par rapport à 2021 (5, 44 %).

La CGT gagne 1 point et reste la première organisation.

Solidaires progresse de 1, 1 point et gagner 250 voix.

Le SN a produit une note qui fournit le détails des résultats et propose des éléments d'analyse. Ce document est disponible [ici](#). Un bilan sera fait également à la commission syndicalisation qui se tient le 30 janvier, en même temps que notre CF.

**- Campagne intersyndicale sur l'antiracisme :** cette campagne faisait partie des résolutions prises dans le cadre de la lutte contre l'extrême droite, elle s'inscrit dans un cadre plus large.

Le travail est désormais lancé.

Le 16/12, les 8 organisations syndicales (Solidaires, FSU, CGT, FO, CFDT, UNSA, CFE-CGC, CFTC) se sont réunies pour préparer cette campagne de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie sur les lieux de travail.

La CFDT a été désignée pour l'élaboration d'un tract syndical et juridique à destination des travailleurs·euses.

Est aussi prévue la création d'affiches, 3 organisations doivent faire des propositions.

L'intersyndicale à 8 se revoit le 20 janvier pour valider les supports produits et décider des prochaines étapes de la campagne.

La campagne sera officiellement lancée le 20 mars par une conférence de presse qu'animeront "les n° 1" des organisations syndicales.

Nous referons un point sur cette campagne, après son lancement, lors du CF de mars pour voir comment on s'en empare dans notre secteur.

**- Journée des Solidaires locaux le 06 mai 2025 :** le CN des 15 et 16 janvier a proposé l'organisation d'une journée des Solidaires locaux. Cette journée se tiendra à Paris, dans les locaux de Solidaires, le 06 mai 2025.

L'objectif de cette journée est d'engager des travaux collectifs pour faciliter et favoriser le développement des Solidaires locaux.

Plusieurs thématiques sont proposées : 1/ les moyens des Solidaires locaux 2/ le développement sur le territoire 3/ les problématiques liées à la répression et les questions de sécurité 4/ les questions statutaires 5/ le rapport à l'intersyndicale locale 6/ la communication.

**- Plan d'action contre l'extrême droite :** il s'agit d'un point récurrent dans les instances de Solidaires afin de mener un travail de fond sur ce point et de rendre compte des avancées.

Le travail se poursuit autour des axes qui ont été définis après le CN d'octobre :

- contre les plans de licenciement
- pour les services publics.

Importance de faire remonter les luttes locales qui sont menées pour pouvoir construire des campagnes nationales autour de ces luttes.

Le collectif "Nos services publics" a proposé à plusieurs organisations syndicales, associations et autres collectifs d'organiser des actions autour de la thématique des services publics entre avril et juin 2025.

- antiracisme. Pour rappel 3 mandats ont été définis : création d'un observatoire intersyndical contre les discriminations ; création d'intersyndicales ou d'un forum intersyndical antiraciste (sur le modèle des intersyndicales femmes) ; mutualisation de la brochure d'ASSO "lutter contre l'islamophobie" dans une version interpro.

- Développement d'argumentaires et de banques de données sur la partie interne du site. La commission écologie finalise un argumentaire sur les discours qui opposent revendications sociales et environnementales.

- Développement de notre implantation à travers les UL et la question des locaux syndicaux.

- **AES** : La feuille de route de l'AES pour 2025 cible deux campagnes :

- Une campagne "Train" qui poursuit celle sur le fret ferroviaire public pour l'étendre à la question des voyageurs·euses et des trains du quotidien.
- une campagne "école et rénovation" fondée sur une enquête sur le bâti scolaire et ses conséquences sur les conditions d'accueil et d'étude. L'objectif est d'élaborer des revendications à destination des mairies, avec en ligne de mire les municipales de 2026.

Le CF de novembre avait validé l'implication de notre fédération dans cette campagne.

- **Congrès de Solidaires 2027** : aucune décision n'a été prise concernant la date du congrès, les avis des structures et Solidaires locaux qui se sont exprimés étaient partagés. La principale difficulté est l'absence de candidature de Solidaires locaux pour l'organisation de ce congrès. La définition du lieu où se tiendra le congrès pourra être déterminante dans le choix de la date indépendamment du choix de l'agenda politique. Il y a urgence à trouver un ou des Solidaires locaux volontaires pour l'organisation du congrès, il faut des candidatures pour le CN d'avril. Un calendrier planifiant la préparation du congrès va être proposé prochainement.

**MS** : Tentative de CR des instances de Solidaires, BN et CN. Pour rappel ils sont disponible sur la partie interne du site de Solidaires. Quelques points importants : il y avait un vote autour du moment du prochain congrès Solidaires en 2027, il n'y a pas de date car l'urgent c'est de savoir où et où il aura lieu. Pour tenir le calendrier, il faut que ça soit traité en avril. Il a été décidé d'organiser une journée de formation pour les Solidaires locaux, ça aura lieu le 6 mai. Autre point important, les élections TPE/TPA, c'est difficile de mettre en place l'implication de notre fédé dans cette élection. Le taux de participation a été très faible (4,07 %).

Autre point, campagne antiracisme menée à l'intersyndicale par les 8 orgas, sera lancée le 22 mars par une conférence de presse. Deux derniers points : plan d'action contre l'ext-droite qu'on essaie de construire au sein de Solidaires, c'est important de faire remonter les mobilisations locales, dont celles + sociales, de défense des services publics ; l'alliance écologique et sociale, une nouvelle campagne se construit autour du rail et autour du bâti scolaire.

**1er degré** : on a envoyé un questionnaire pour savoir si des syndicats étaient investis dans les campagnes A.E.S.

## E. Vie interne

### E.1. Mandats du CF de novembre exécutés par la CE

## **E.2. Élections professionnelles 2026 : listes communes**

*Point proposé par la CE*

## **Présentation du point :**

### **1/ Rappel du mandat issu du dernier CF**

Lors du CF de novembre, mandat a été donné à la CE de travailler notre stratégie syndicale en vue des élections professionnelles de 2026 à travers une proposition de listes communes avec la FSU et la CGT pour les CSA MEN et MESR. Cette décision se base sur une alerte de la coordination Fonction Publique de Solidaires qui relève une baisse de nos résultats dans les principaux ministères de la FP et un danger pour la représentativité de Solidaires dans le FPE et dans une moindre mesure au Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP).

Conformément aux mandats donnés par le CF, la CE a rencontré plusieurs structures de Solidaires: SUD TAS (qui a mené listes communes lors des élections pro de 2022 avec la CGT et la FSU), SUD Recherche (avec qui nous partageons notre siège au CSA MESR) ainsi que des camarades du SN en charge de la FP.

### **2/ Propositions au Conseil fédéral :**

Suite aux échanges avec le SN, il ressort que c'est au niveau de la Fonction Publique d'État (FPE) que la représentativité de Solidaires est la plus en danger. Avec 7,7% en 2014, 6,8% en 2018 et 5,9% en 2022, Solidaires perd environ 1% à chaque scrutin. Pour enrayer cette tendance, il faut que Solidaires gagne 3000 voix en 2026 pour s'assurer de sa représentativité au sein de la FPE. SUD éducation dans les champs du MEN et du MESR assure à elle seule 75% de ces voix. Dans les autres secteurs de la FPE, soit Solidaires y est très peu présent, soit la baisse du nombre d'agents rend moins rentables les résultats de la structure adhérente à Solidaires (ex : Solidaires Finances Publiques, SUD PTT).

En prenant en compte les résultats de 2022 et sur une base de répartition proportionnelle entre OS, un accord de listes communes avec la FSU et la CGT ferait gagner près de 2000 voix à SUD éducation et donc à Solidaires (sur les 3000 à gagner).

#### ***CSA MEN aux élections pro de 2022 :***

FSU : 137 580 voix = 34,05% = 6 sièges

CGT Educ'action : 26 843 voix = 6,64% = 1 siège

SUD éducation : 20 553 voix = 5,09% = 1 siège

TOTAL : 184 976 voix / 8 = 23 122 voix pour un 1 siège

Dans une répartition égale (1/8ème), nous gagnons 2569 voix, la CGT en perd 3721, la FSU en gagne 1152. Nous pourrions miser sur une augmentation de notre nombre de voix avec des listes communes pour négocier une répartition qui ne ferait pas perdre de voix à la CGT.

#### ***CSA MESR aux élections pro de 2022 :***

FERC-CGT : 8872 voix = 18,11% = 3 sièges

FSU : 8687 voix = 17,73% = 3 sièges

SUD-SOLIDAIRES : 3651 voix = 7,45% = 1 siège

TOTAL : 21 210 voix / 7 = 3030 voix pour 1 siège

Dans une répartition égale (1/7ème), nous perdons 621 voix, la CGT 218, la FSU 413

TOTAL VOIX : 1948 voix en plus

Nous représentons 11,1% des voix de la FSU/CGT/SUD, nous pensons qu'il serait tout à fait entendable de débuter les discussions en demandant 15% soit environ 7500 voix de plus puis d'adapter selon les négociations avec, en tête, un état des lieux de la progression de notre nombre d'adhérent·es et de notre implantation.

Au niveau des décharges : à l'heure actuelle, 2390 ETP sont mises à disposition pour l'ensemble des OS sur les périmètres EN et ESR, et environ 1168 pour le bloc FSU-CGT-SUD, soit aux alentours de 175 pour SUD avec une négociation à 15% (contre 124 ETP SUD éduc et 24 ETP SUD Re) : nous gagnerions ainsi 27 ETP, soit 20% supplémentaire à l'existant. Cela représente par exemple 1,62 fois la part fédérale actuelle ou 25% de la part des ETP reversés aux syndicats.

Une campagne commune uniquement centrée sur les CSA MEN et MESR ne suffira pas à marcher sur nos 2 jambes. Nous menons campagne ensemble pour garantir la représentativité de Solidaires mais aussi pour faire vivre un front syndical de transformation sociale. Ainsi, des listes communes dans les académies, les départements, dans les universités doivent être envisagées et discutées avec les équipes locales de la FSU et de la CGT, en fonction des réalités et des possibilités locales. De même, des campagnes communes dans les départements où c'est possible pourraient avoir un effet positif pour les luttes en favorisant et en fluidifiant le travail intersyndical puisque cela pourrait permettre aux équipes syndicales de se rencontrer. Il faut que ce travail commun autour des élections ait un effet positif sur les relations intersyndicales en général afin de construire des luttes et de la solidarité.

### **3/ Comment faire des listes communes ? :**

Si le CF valide la proposition d'engager des discussions avec la CGT et la FSU, nous pourrons :

- prendre contact avec ces deux organisations et préparer un argumentaire afin de les convaincre (nécessité d'assurer la présence de SUD et de Solidaires au niveau MEN, MESR et FPE, nécessité politique d'envoyer un message d'unité aux collègues face à la menace de l'extrême droite, volonté de renforcer le bloc du syndicalisme de transformation sociale...)
- ouvrir des négociations sur la clef de répartition et l'attribution des décharges en associant la coordination Fonction publique de Solidaires,
- échanger avec les syndicats départementaux de SUD éducation qui souhaitent faire des listes communes locales afin de les accompagner dans leurs discussions avec la CGT et la FSU locales,
- acter une clef de répartition des voix,
- avant l'élection : répartir les voix, les décharges, le financement, constituer les listes, mener campagne localement et nationalement : élaborer un matériel, une communication autour de l'unité...
- après l'élection : garder notre indépendance et la possibilité de préparer ou non les

instances en commun.

#### 4/ Des listes communes : une stratégie politique dans le contexte des élections pour notre classe

- **renforcer l'unité syndicale :** Nous faisons face aujourd'hui à des gouvernements de plus en plus autoritaires et radicalisés, sans marge de manœuvre face aux conséquences de la crise du capitalisme. Nous l'avons vu lors de la mobilisation contre la réforme des retraites, pour lui faire face, le monde du travail doit se mobiliser à un tel degré que l'unité de toutes les forces de transformation sociale est plus que nécessaire. Face à ces enjeux, les organisations actuelles doivent mettre en débat cette stratégie à tous les niveaux. Les élections professionnelles en sont un :
  - tactiquement, pour conserver les moyens de notre outil syndical et éviter la perte de la représentativité de Solidaires qui mettrait un coup d'arrêt sévère à notre projet syndical
  - stratégiquement, en construisant, dans la durée de la campagne, l'unité des équipes militantes à la base et au niveau national, en proposant aux collègues un front syndical face aux gouvernements et à l'extrême-droite.
- **faire front contre l'extrême droite :** Les élections professionnelles se tiendront quelques mois avant les élections présidentielles de 2027. La lutte contre l'extrême-droite constituera alors un enjeu central pour notre syndicalisme. La lutte contre l'extrême-droite passe bien évidemment par le combat contre les oppressions racistes, sexistes et homophobes qu'elle charrie mais elle passe aussi par la construction d'un rapport de force et des luttes sociales. On l'a constaté lors du mouvement contre la réforme des retraites, l'unité est un élément central dans la construction des mobilisations sociales nécessaires pour arracher des victoires qui améliorent la vie de toutes et tous et font reculer durablement l'ED.
- **intérêt à garder SUD dans les instances :** Les notes de la coordination FP de Solidaires transmises aux syndicats par les mandatées Solidaires ou encore l'intervention des camarades du SN lors du dernier CF ont clairement pointées les enjeux de la perte de la représentativité au niveau de la FPE :
  - **la perte de 4,4 ETP**
  - **la perte de 50% des ASA 13 en cas de perte du siège au CCFP uniquement**
  - **la sortie de l'instance et de l'accès aux textes et aux négociations**
  - **la sortie de l'IS Fonction publique**, avec un renforcement mécanique de l'axe UNSA-CFDT-CFE-CGC. On l'a vu lors de la séquence autour de la mobilisation du 5 décembre, sans un axe majoritaire CGT-FSU-SUD au sein de l'IS FP, la mobilisation n'aurait pas été à la hauteur.
  - **185 000€ annuel en moins**, mettant en danger la location de la GAB (largement utilisé par SUD éducation), le matériel fonction publique, les aides aux structures de Solidaires pour leur fonctionnement et leur développement , la formation
  - **SUD éducation : Solidaires, Unitaire, Démocratique**

Le projet de listes communes s'inscrit dans le projet syndical de SUD éducation. SUD éducation a été fondé pour répondre à une aspiration à un syndicalisme plus horizontal et plus combatif, néanmoins ces deux exigences fondamentales n'entrent pas en concurrence avec notre stratégie syndicale, celle de favoriser l'unité au service des intérêts des personnels. Or on peut penser que les collègues trouvent incompréhensible voire repoussant la présence de trois syndicats dans leur secteur (la FSU, la CGT et SUD) qui dépensent une énergie militante importante pour mener une campagne similaire au moment des élections. En 2022, on a ainsi pu observer que nos matériels de campagne étaient extrêmement similaires. Le pari de Solidaires à sa création et qui a été rappelé dans nos textes de congrès successifs est de miser sur l'unité syndicale autour de revendications unifiantes pour donner confiance aux collègues dans le syndicalisme.

**CE :** Suite aux derniers mandats de CF, réunions avec certains syndicats (14, 38...) et avec les mandaté-es Solidaires pour pouvoir faire une proposition aujourd'hui. Enjeux à la fois stratégiques face à Macron et à l'extrême droite et tactiques pour la survie de Solidaires. 4,4 ETP menacés, cf. tout ce qui est dans le cahier de CF.

Rappel que la CE n'a pas quitus pour aller jusqu'au bout des négociations quoi qu'il en coûte. L'idée aussi serait d'avoir un bloc FSU/CGT/Solidaires qui serait majoritaire, ce qui change aussi le rapport de force.

**16 :** Démarche un peu rapide pour le 16, souhaiterait qu'il y ait une présentation du travail fédéral préparatoire. Semble déjà ficelée. Semble des logiques électoralistes et comptables. Que restera-t-il de Solidaires si nous fusionnons ? Quel sera l'impact local sur des scrutins nationaux ?

**85 :** Inquiétudes sur la fonction publique entendues. Dommage car à Sud Educ on est plutôt sur une bonne dynamique. Semble un avis de faiblesse. Les projections montrent un accord technique, on garderait nos spécificités. Est-ce que ça veut dire qu'on doit militer ensemble avec la FSU ou la CGT ? On a les mêmes valeurs sur le papier, mais pas la même manière de militer donc sur le terrain ça va être complexe de militer pour des listes communes.

**62:** Pourquoi est-ce qu'on perd des voix? Localement, ça va être difficile. Quels cadeaux espèrent-ils ? Quel fonctionnement démocratique ? Vers un syndicalisme à l'Allemande ? Fait le jeu des autorités.

**31:** Votera contre. Accord technique avec négociations sur le nombre de sièges, etc. Il faut d'abord discuter sur les questions politiques. Quel va être le programme de cette liste commune ? Risque d'invisibilisation de notre démocratie interne, risque de perte d'adhérent-es. Favorable à chercher l'unité syndicale, mais pas toujours l'objectif. L'unité syndicale à tout prix a plutôt fait perdre la lutte contre la réforme des retraites car ça nous a contraint à des modalités de luttes trop mollassonnes. S'unir contre l'extrême droite on est d'accord, mais pas forcément avec des listes communes.

**77:** 2 arguments en faveur : période compliquée sur le plan politique, montée de l'extrême droite. Cela nécessite des actions exceptionnelles. Les élections pro ne sont pas une fin en soi. C'est l'administration qui nous l'impose. La bourgeoisie nous préfère fractionné-es. C'est flou parce qu'on discute de l'ouverture de discussions donc c'est normal de ne pas avoir de programmes.

**44:** Va s'abstenir. Pas contre le principe, mais on est loin d'être pour. Ce qui pourrait nous permettre de basculer dans le « pour » serait la feuille de route, les lignes rouges. Quelle sera la visibilité de sud educ ? Quelle marge on aura au niveau local et national ? En l'état, on ne peut pas se positionner. Surpris de la rapidité de la démarche. Chiffres des projections de la CE se basent sur les élections précédentes, mais une élection n'est pas un copier/coller des élections précédentes.

**93:** Orientation de congrès déjà votée locale, avec listes communes possibles. L'unité syndicale nous a permis de mener la lutte pour le plan d'urgence, on a gagné des trucs et on ne se serait pas lancé tout seul. Sur les retraites, ce ne sont pas la CGT et la FSU qui ont bloqué sur la reconduction... Présenter des listes communes n'est pas fusionner. C'est stratégique, si on perd la représentativité c'est grave. Si on veut prendre le temps de réfléchir à comment on fait ces listes et sur quels mots d'ordre, il faut commencer à discuter maintenant. Mots d'ordre : contre l'extrême droite, contre la casse des services publics, pour un syndicalisme de transformation sociale.

**CE :** on est invité au congrès de la FSU la semaine prochaine. Il faut avoir le temps de discuter clé de répartition etc. On perd des agent-es dans les secteurs où on domine : PTT, finances publiques donc on perd des voix pour la représentativité de Solidaires. 3 pôles : un pôle réac SNALC-FO, un pôle cogestionnaire CFDT, un pôle CGT/FSU/SUD transformation sociale. Si SUD educ reste dans ce poste, on peut bloquer des trucs avec la FSU et la CGT donc la CGT et la FSU ont intérêt à nous garder. Ce n'est pas une fusion. Mots d'ordre et matériels des précédentes élections très proches.

**34 :** Favorable à ouvrir à l'ouverture des listes pro. Pas la même question que le rapprochement. Doute cependant sur le calcul des voix et c'est difficile d'anticiper les effets en termes de voix supplémentaires.

**Paris :** AG partagée entre l'abstention et le contre, car des divergences avec la FSU (titularisation sans conditions, régularisations...).

**69:** Favorable à l'ouverture des négociations. Vigilance à avoir sur la question de la position des VSS. Localement difficile avec le SNUIPP.

**76-27 :** Très clivant localement. Abstention. Peur de perdre de la spécificité et des voix, des adhérent-es. Risques quand même de pertes d'outils syndicaux. Avantage : clarté pour les personnes non-syndiquées, il faut aussi penser à qui on s'adresse. L'objectif est de faire front toutes ensemble.

**42:** Pas de crainte de perdre l'indépendance. Les raisons comptables ça compte : décharges, outils. L'unité des gauches permet de gagner des voix. Localement on fonctionne bien avec la FSU et la CGT. Les campagnes électorales prennent du temps et de l'énergie, liste commune permettrait de gagner de l'énergie.

**Mandaté antifa/VISA :** l'éventualité du pire en 2027 est extrêmement sérieuse. Victoire de Trump peut galvaniser les fafs. On l'a échappé belle en 2022, en 2024... Discuter avec la CGT et la FSU sur l'éventualité de l'extrême droite au pouvoir est une urgence et aurait du être fait avant. Les discussions dans VISA sont positives, mais insuffisantes car les mandaté-es VISA FSU sont des retraité-es et donc éloigné-es des directions. Qui est déjà au pouvoir ? Qui pourrait faire passer une réduction drastique des moyens syndicaux? Zemmour et Le Pen veulent couper les vivres à la CGT. Il faut qu'on s'assure qu'on va se serrer les coudes. On sera les premiers à passer à la moulinette.

**ESR:** On travaille très souvent avec la FSU et la CGT au niveau national : mêmes communiqués, mandats souvent proches. Quelques difficultés locales : à Nanterre facile de bosser avec la FSU, moins avec la CGT par exemple.

**CE:** Les projections présentées sont internes. Constat de cahiers revendicatifs proches, même si pas identiques, surtout face aux projets de l'administration. Projet d'accord serait ensuite soumis à un CF. Question d'un accord national, mais ça n'implique pas automatiquement de trouver un accord au niveau local.

## **Le CF valide l'ouverture de négociations sur des listes communes avec la CGT et la FSU**

Consensus	Oui/Non   Pour :	25	Contre :	4	Abst:	4	NPPV: 4
-----------	------------------	----	----------	---	-------	---	---------

## **E.3. Organisation du congrès fédéral 2025**

### E.3.1. Commission de validation des mandats de congrès

*Point proposé par la mandatée CAC*

#### **Présentation du point :**

La CAC a organisé une réunion le 17 décembre, peu fréquentée par les syndicats. La CAC ne compte toujours officiellement que 3 camarades, et nous sommes hors cadre statutaire, puisque nous devrions être *au moins* 15 (2 par syndicat max). Il devient urgent que les syndicats mandatent des camarades pour renforcer la CAC et faire de la préparation de notre congrès fédéral un véritable travail collectif. Ecrivez à [outils@sudeducation.org](mailto:outils@sudeducation.org) pour adresser vos mandatements.

Pour autant, nous avons avancé sur plusieurs points concernant la préparation du congrès. Le compte-rendu de cette réunion figure dans la partie interne du site fédéral.

#### **Commission de validation des mandats de congrès**

Il faut constituer à partir de l'avant-dernier CF avant le congrès, soit celui-ci, une commission de validation des mandats de congrès (CVMC), afin de vérifier les mandats de chaque syndicat pour les votes de congrès. Cette commission se compose d'après notre RI de 10 à 15 personnes (une par syndicat), et est assistée par la trésorerie fédérale. Pour cette année tous les mandats ont déjà été validés entre le CF de septembre et celui de novembre. Il reste à vérifier les demandes des syndicats qui pensent avoir plus de syndiqué·es à jour de cotisation qu'au 31 août + les mandats des nouveaux syndicats. Merci de vous signaler avant l'ouverture du CF si cela correspond à votre syndicat, et nous monterons alors la commission.

**CAC** : Pour l'instant on est que 3 (en vrai 2) à travailler sur les cahiers de congrès. C'est anti-statutaire et difficile. Pour le moment on tient le coup mais à partir du CF de mars ce ne sera plus possible, on aura d'autres sujets à traiter. C'est donc une alerte adressée au CF.

Tous les mandats de cette année ont déjà été validées, cela concerne les nouveaux syndicats ou les syndicats qui auraient + de mandats. Dans ce cas, nous contacter rapidement pour mettre en place une commission de validation des mandats.

### E. 3. 2 Délégation CVSS (cellule contre les violences sexistes et sexuelles)

*Point proposé par la mandatée CAC*

### **Présentation du point :**

Après discussion en réunion CAC et avec la trésorerie fédérale, la CAC propose une délégation de 3 personnes, sans homme cis.

En lien avec la cellule de veille fédérale, proposition est faite de mandater les 3 camarades qui portent actuellement le mandat pour la CVSS fédérale. En effet ces camarades sont déjà formées comme souhaité (avoir déjà suivi une formation VSS fédérale ou Solidaires), et au fait du fonctionnement d'une cellule de veille. Cela facilitera l'installation et la mise en route de la CVSS de congrès.

**73 -74** : changer 3 membres maxi par minimum

**Limousin:** 2 camarades vont se partager la moitié du temps

**CAC:** c'est un coût supplémentaire raison pour laquelle on se limite à 3

**Le CF valide la composition d'une délégation CVSS de congrès de 3 membres maximum, sans homme cis, et déjà formé·es.**

Consensus	Oui/Non   Pour :		Contre :		Abst:		NPPV:
-----------	------------------	--	----------	--	-------	--	-------

**Le CF valide le mandatement de trois camarades de la CVSS fédérale, Sonia Breuza, Catherine Duhterian, Joëlle Oliveira pour animer la CVSS de congrès.**

Consensus	Oui/Non   Pour :		Contre :		Abst:		NPPV:
-----------	------------------	--	----------	--	-------	--	-------

### E.3.3 Synthèse de la 2ème phase d'amendements + journée d'étude

*Point proposé par la mandatée CAC*

### **Présentation du point :**

La CAC remercie chaleureusement les syndicats qui ont pris le temps de participer à la rédaction initiale des textes et à la rédaction d'amendements. Les amendements sont enregistrés jusqu'au 15 janvier, et seront étudiés en journée de lissage mercredi 29 janvier. Une synthèse orale de cette 2ème phase sera présentée en CF. Par la suite, la CAC vous fera parvenir dès que possible le cahier définitif de congrès avec les textes remaniés, les amendements intégrés, et ceux qui restent à discuter.

**CAC:** merci aux syndicats ayant participé. Moins d'amendements maintenant avec 20 syndicats par contre arrivés très tard. Les amendements qui restent seront étudiés lors du congrès. Les syndicats ayant des amendements non intégrés doivent répondre rapidement si ils les maintiennent ou pas.

### E.3.4 Sur le planning de la semaine du congrès

*Point proposé par la mandatée CAC*  
[Voir document dans le Cahier Préparatoire](#)

### **Présentation du point :**

La première proposition a été améliorée. L'objectif poursuivi est d'alléger un peu les journées en

réduisant la demi-journée « récréative » du mercredi. Nous avons calé l'étude et le vote des 5 textes, la rédaction de la motion d'actualité, les différentes interventions des invité·es.

Nous allons contacter les structures pour les inviter suivant ce planning. Il ne pourra donc plus être modifié, sauf à la marge. Si vous avez des propositions pour améliorer l'organisation de la semaine, ce CF est la dernière chance de les soumettre. La CAC va présenter la liste des invité·es déjà établie, et les dernières propositions arrivées tardivement.

**CAC:** planning dans le Cahier Préparatoire . On a retravaillé le planning de base à la dernière réunion de la Cac. On a reçu une proposition tardive alternative du 31-65-82 basée sur le dernier congrès de Solidaires. On a estimé que faute de temps, on la mets de côté et on l'envisagera pour le prochain congrès. Les temps d'étude des textes se feront en GT ou en plénière selon le nombre d'amendements. Invités : au niveau international, une camarade de Palestine + celleux que nous verrons dans un point suivant ; au niveau national, les sud/solidaires interpro, les syndicats de notre secteur, alliés (resf, icem, fcpe), une table pour Syllepse et une pour Visa ; au niveau local, l'association autonomie, des tables d'organisations locales. Proposition du 56 d'inviter VISA mais déjà prévu. Invitation à envoyer à Convergence pour une Pédagogie nouvelle

**63-03:** dommage de ne pas mettre le mercredi après midi . Dommage d'inviter CFDT et UNSA car trop lointains de notre syndicalisme. mais on comprend la difficulté . Nous nous abstiendrons sur ce vote.

**56:** sur les réunions en non mixité proposition de personnes en situation de précarité.

**CAC:** une après midi libre pour organiser ce qu'on souhaite . Organisé par le gt pdf, ou des débats proposés par des syndicats. On décidera collectivement ce qui nous paraîtra pertinent. Périmètre pour les réunions en non mixité aux personnes concernées

**CE :** l'UNSA et la CFDT nous ont invités, nous sommes polies on les invite. Mais la table ronde se fera avec la CGT et la FSU, les autres auront 4 minutes.

**Le CF valide l'organisation de la semaine de congrès proposée, tout en laissant la possibilité à la CAC de faire des ajustements à la marge.**

Consensus	Oui/Non   Pour : 37   Contre : 0   Abst: 2   NPPV: 0
-----------	--

### E.3.5 Temps de débat sur les fenêtres Laïcité

*Point proposé par la mandatée CAC*

#### **Présentation du point :**

Les syndicats ayant travaillé sur ce texte ressentent le besoin d'organiser un temps de débat sans vote sur les positions portées par les trois fenêtres. Ce temps permettra d'échanger des arguments, des points de vue, de se forger une opinion, ou d'en changer. Ainsi, à l'issue de ce CF, les délégué·es seront en mesure de rapporter les différents éléments entendus et faciliter l'élaboration de mandats pour leur délégation de congrès. Nous proposons de commencer par la présentation

successive des 3 fenêtres par les syndicats auteurs, puis d'ouvrir le tour de parole.

CAC: Depuis septembre, vous avez vu les 3 fenêtres. Les syndicats lors des journées d'études ont pensé que c'était important que l'on puisse débattre sans vote, en amont, sur ces questions pour faciliter ensuite les prises de décisions au congrès. On rappelle que c'est bénéfique d'avoir des mandats larges pour le congrès afin de faciliter le consensus.

63-03: contre l'abrogation de la loi 2004 car surtout quelle plus value pour nos élèves . Cohérence politique pour notre syndicat émancipateur.

1 La question principale : qu'est ce qu'on gagnerait à abroger cette loi ? Et que gagneraient nos élèves ? La loi de 2004 participe à la mise à distance des religions en interdisant le refus de certains enseignements, en actant l'obligation d'assiduité scolaire et l'interdiction de porter des signes religieux participant de cette mise à distance des religions. Est-ce que permettre à des élèves mineur.es de porter le voile serait réellement une victoire pour nous SUD Education, syndicat émancipateur. Les élèves ne sont pas des usagers se sont des ayants droits , ce n'est pas le même statut ni les mêmes enjeux.

2.Question de cohérence politique : nous défendons une société et une école émancipatrice. Les organisations religieuses quel qu'elles soient sont homophobes, patriarcales, antidémocratiques et conservatrices. Si notre lutte est celle de l'émancipation de toutes les femmes, il faut alors combattre toutes les religions. Ne s'opposer qu'à la religion catholique revient à ne lutter que pour l'émancipation des femmes de la classe dominante. Nous comprenons bien que les partisans de l'abrogation de la loi justifient leur choix au nom de l'antiracisme, mais nous laisserions les filles et les femmes musulmanes aux mains du patriarcat religieux si nous nous interdisions de critiquer l'Islam. Nous militons pour un antiracisme qui ne nous aveuglerait pas et ne nous rangerait pas au coté des plus conservateurs , les religieux.

69: pas de consensus mais voici la position de notre syndicat . La loi essentialise et stigmatise les élèves musulman-es. Cette loi légitime et institutionnalise, par l'école, un racisme et une islamophobie séculaires. Ces politiques sont une stratégie du pouvoir pour diviser les classes populaires.

- Cette loi impose l'idée d'un "problème musulman" et permet au pouvoir d'évincer des sujets fondamentaux des politiques scolaires (sexisme, inégalités sociales, inclusion...).

- L'emprise sur les corps féminins par le biais du contrôle vestimentaire est sexiste et entre donc en contradiction avec nos orientations. L'application de cette loi impose une surveillance systématique -voire un harcèlement- des jeunes filles musulmanes ou supposées l'être. Elle suit un modèle unique d'émancipation, sans considération pour les avis, les choix et les parcours singuliers des élèves.

- Cette loi et son application poussent certain-e-s élèves à quitter l'école publique. Qu'attendre d'une institution républicaine qui ne respecte pas les minorités ?

- Cette loi repose sur des jugements arbitraires, car la définition légale d'un "signe religieux ostentatoire" relève du registre de la perception. Il est absurde de juger si les élèves peuvent aller en cours en fonction de l'amplitude des jupes, des robes, des pulls, voire de la couleur des

bandeaux.

- Cette surveillance et cette suspicion sont d'autant plus hypocrites qu'elles prétextent la protection des filles. Les femmes et les filles en ont assez que les corps et tenues soient l'objet d'une surenchère de lois, de circulaires, de notes de service.
- Au vu du droit international, la loi de 2004 ne peut être maintenue que grâce à l'enseignement privé sous contrat. Celui-ci devient le garant de la liberté de conscience. Or, notre Fédération défend l'enseignement public.
- L'expérience de la liberté – pour soi comme pour autrui – est pédagogique et émancipatrice.

Vivre la diversité est une formation à la citoyenneté.

Depuis 2004, nous voyons les conséquences négatives de cette loi sur nos élèves, notre service public et la société dans son ensemble. Il est temps de l'abroger.

## 66 : Arguments en faveur de la fenêtre C du texte « laïcité » et réponse à certaines objections

### 1. Argument de fond

La première raison d'accorder aux élèves de lycée, à partir de la seconde (donc autour de 15 ans environ), le droit de porter un signe religieux quelconque dans l'enceinte de l'établissement et à l'occasion de toute activité réalisée dans un cadre scolaire, concerne l'âge des lycéen·ne·s ainsi que leur niveau de maturité intellectuelle et la connaissance qu'ils et elles peuvent avoir de leur éventuelle religion.

Nous considérons qu'avant cet âge, au collège donc, et a fortiori à l'école primaire, les élèves peuvent certes avoir des croyances religieuses, mais qu'elles sont alors, dans la très grande majorité des cas, le seul fruit de leur éducation, car les élèves n'ont pas pu se les approprier véritablement.

À partir du lycée en revanche, nous estimons que les élèves, ou du moins un grand nombre d'élèves, ont une maturité intellectuelle suffisante pour que leurs croyances soient véritablement les leurs, et sont ainsi en mesure d'assumer publiquement les signes religieux qu'ils et elles auraient personnellement choisi de porter dans ce cadre.

### 2. Réponse aux objections possibles

2.1. On nous a adressé la critique suivante : autoriser le port de tout signe ou tenue à caractère religieux seulement à partir du lycée « définirait un âge pivot de libre conscience de manière un peu arbitraire et dangereuse car elle ouvrirait la porte à des limitations sur la transition, de s'habiller librement, etc. »

Réponse : nous assumons en effet cette notion d'« âge pivot ». Mais outre que nous ne comprenons pas en quoi notre position sur la laïcité pourrait avoir une conséquence sur la transition, nous rappelons qu'il existe déjà de nombreux cas d'âges pivots dans la loi, dont nous sommes sûrs que tous les camarades les approuvent, sinon sur l'âge exact, du moins sur leur principe : par exemple en France, l'âge légal du consentement sexuel est de 15 ans (à partir de 13 ans, les mineur·e·s peuvent toutefois consentir si l'écart d'âge avec leur partenaire est inférieur à 5 ans). On peut certes

discuter de la pertinence de ces seuils, mais nous supposons que le principe d'un âge minimum pour pouvoir consentir à une relation sexuelle ne fait pas débat parmi nous. Il en va de même pour le mariage, le droit de vote, sans qu'on accuse ces dispositions de limiter la transition.

2.2. On nous a fait une autre objection : notre proposition dénierait aux familles le droit de vêtir leurs enfants comme elles le veulent.

Là encore, nous assumons cette position, du moins en partie : il n'est évidemment pas question du port de signes religieux dans l'espace public en général (la rue, etc.), où les familles ont bien sûr une totale liberté dans ce domaine. Mais à l'école primaire et au collège, précisément parce que nous considérons que ce sont bien les familles et non les premièr·e·s concerné·e·s (les élèves) qui, le plus souvent, prennent les décisions portant sur les signes religieux, nous souhaitons préserver les élèves de décisions qui les concernent au premier chef, mais qu'ils et elles ne sont pas en mesure de pouvoir assumer publiquement, alors que leurs parents ne sont pas là pour les y aider.

### 3. Argument de l'unité de notre fédération

La laïcité est l'un des thèmes les plus clivants dans notre société : il est en lui-même porteur de débats anciens sur des questions fondamentales (la liberté, l'égalité, la place des religions dans l'espace public, etc.) ; mais il est également étroitement lié à des valeurs auxquelles nous, à SUD éducation, tenons particulièrement, notamment l'antiracisme et le féminisme.

C'est pourquoi, si l'une des deux positions opposées sur la loi de 2004 (celle qui revendique son abrogation totale, et celle qui revendique son maintien) devait être majoritaire au congrès, devenant ainsi notre position officielle, les camarades défendant la position opposée se

sentiraient inévitablement en rupture avec leur fédération syndicale, ce qui accentuerait les tensions et les conflits dont nous avons déjà beaucoup souffert ces dernières années. La position « médiane » que nous proposons permettrait au contraire, si elle était majoritaire, de sortir par le haut d'un débat complexe et de conserver l'unité de notre fédération, sans que quiconque parmi nous ne s'en sente trop exclu.

**13:** le 66 tente une voie médiane qui demande une discussion en CF mais la question n'est pas là . La loi questionne si elle est raciste ou pas

**95:** la proposition 66 pose un certain nombre de problèmes et c'est une fausse ligne intermédiaire . Il est important de trancher et pas de voie de consensus.

**77:** ce n'est pas la loi qui est islamophobe mais la mise en place

**44:** cette loi n'est pas explicitement islamophobe mais utiliser par un gouvernement raciste . les débats sur ces fenêtres ont été sur les abayas. L'objectif de cette loi est un outil pour faire taire les filles supposément musulmanes .

**69:** des lois racistes ne vont pas forcément dire qu'elles sont racistes. Si on abroge la loi 2004 , on désarme l'ensemble des outils racistes .

**73:** retour de terrain , accompagnement d'une AESH qui porte un bandeau remis en cause par la coordinatrice PIAL avec couleurs, diamètre

**66:** âge pivot proposé , il existe sur d'autres sujets et il est un protecteur pour les enfants . Point de vue philosophique le libre arbitre , à quel âge on croit vraiment? Si on est contre l'abrogation on est islamophobe pourtant si on défend l'émancipation la question du libre arbitre doit être posée.

**CAC:** merci pour la qualité des échanges .

### E.3.6 Prise de parole du collectif Palestine Vaincra au congrès de SUD éducation

*Point proposé par Sud éducation 31-65-82*

**Remarque de la CE :** une délégation de syndicalistes palestinien-nes sera présente lors de notre congrès et fera une intervention à la tribune. Au regard de l'ODJ, la CE considère que l'intervention de palestinien-nes doit être prioritaire sur celle d'une organisation de soutien en France. Une table de presse du CPV pourrait être cependant possible.

## **Présentation du point :**

Le Collectif Palestine Vaincra fait partie des organisations avec lesquelles Sud éducation 31-65-82 travaille régulièrement. Aussi, nous aurions souhaité que le collectif ait une prise de parole à notre congrès au titre des invités locaux. Du côté de la CE, des réticences ont été émises. Nous souhaitons discuter de ce point avec l'ensemble des syndicats.

**CLOC:** on souhaite inviter le Collectif Palestine Vaincra même si une camarade palestinienne d'un syndicat palestinien. SUD éducation a défendu Palestine Vaincra lorsqu'elle a été attaquée.

**CE:** une camarade d'un syndicat d'une université de Cisjordanie occupée. On a pu avoir des désaccords avec Palestine Vaincra sur notamment la qualification du 7 octobre, il nous semble important de ne pas alimenter des désaccords.

**44:** quelques débats sur cette question dans le 44. Une intervention de Palestine Vaincra axée sur la répression en France .

**34:** si possible il nous semble important d'avoir 2 interventions

**13:** en faveur de l'expression de Palestine Vaincra malgré que nous ayons des différends avec cette organisation de la même façon qu'on a des désaccords avec d'autres organisations comme CFDT et UNSA

**85:** quels différends avec Palestine Vaincra

**CAC:** point déjà discuté lors de la CAC, il faut que les syndicats participent à la CAC..

**79:** quels différends? quelles collusions?

**CE:** les discussions et la recherche de consensus ont lieu au sein de la CAC. Les débats sur la Palestine traversent la Fédération et on essaie de trouver un consensus. Mais c'est le CF qui décide.

**31-65-82 :** CPV est un collectif toulousain. La CE a émis des réserves sur notre proposition d'inviter CPV au congrès. Il y a des palestinien.nes au sein de CPV. C'est un collectif qui a été soutenu par SUD éducation lors de sa possible dissolution.

**CE :** On sait qu'il y a des camarades palestinien.nes dans CPV. On se dit que ce n'est pas la même chose que d'inviter une camarade qui vient directement de Cisjordanie occupée, on estime qu'il y a une priorité dans les prises de paroles. Il y a des points de désaccord ou de divergence avec CPV. On essaie de chercher une position plus unitaire autour d'une intervention d'une invitée palestinienne.

**44 :** Le sujet était clivant dans notre syndicat. On trouve cela légitime d'inviter CPV. Est-ce qu'une prise de parole plutôt sur la répression du mouvement palestinien en France ne serait pas mieux ?

**34 :** On se pose la question de savoir si c'est pas possible d'avoir 2 interventions sur ce sujet. En cas d'une seule, privilégier la camarade qui fait le déplacement depuis la Palestine.

**13 :** On est pour l'expression du CPV. On ne comprend pas la réserve de l'autre invitée. Des désaccords politiques il y en a d'autre avec d'autres invités, cela n'empêche pas les échanges.

**85 :** On aimerait une précision des désaccords politiques avec ce collectif qu'on ne connaît pas.

**92** : Demander aux palestinien.nes invité.es ce qu'ils en pensent.

**CAC** : ce point est redondant, on l'a déjà tranché dans une réunion Cac. Pour vous exprimer sur les choix des invité.es, venez aux réunions cac.

**79** : On est mandaté.es pour comprendre les réticences. Est-ce que l'intervention de CPV va réduire le temps de parole des autres invité.es

**CE** : d'accord avec la cac, on a pas soumis au vote tous les invité.es. On cherche des points d'équilibre dans la fédération. Il y a eu des débats autour des questions palestiniennes dans nos syndicats, on trouve que l'idée d'inviter CPV à avoir une table ronde et pas une intervention est un point d'équilibre, de compromis.

Réponses à la question : si CPV est invité à la tribune, on trouvera du temps.

**31-65-82** : A la suite des attentats du 7 octobre, CPV a publié un communiqué qui a pu être reçu comme une félicitation à la résistance du peuple palestinien.

**CE** : Suite au 7 octobre, un désaccord a eu lieu au sein de la commission internationale de Solidaires. Certaines organisations, dont CPV, ont clairement défendu cette attaque, avec un éclairage qui a pu être interprété comme antisémite, risquant d'entretenir une confusion entre antisionisme/antisémitisme. Dans les textes de Solidaires, s'il y a une position claire de soutien au peuple palestinien, il n'y a pas de mention d'une position antisioniste.

### **Le CF décide d'inviter le collectif Palestine Vaincra à faire une prise de parole lors du congrès de SUD éducation en mai.**

Consensus	Oui/Non	Pour :	9	Contre :	9	Abst:	14	NPPV: 7
-----------	---------	--------	---	----------	---	-------	----	---------

#### E.3.7 Invitation du SUNDEP à notre congrès

*Point proposé par SUD éducation 31 65 82*

**Remarque de la CE** : le SUNDEP est membre de l'Union syndicale Solidaires et dans le champ de l'éducation. Nous travaillons avec lui au sein de l'USS ou encore au sein du Conseil supérieur de l'éducation. Comme pour SUD Recherche ou encore Solidaires étudiant·es, il nous paraît être tout à fait normal d'inviter ces camarades lors de notre congrès et considérons la demande du 31 65 82 comme injustifiée. Par ailleurs, le SUNDEP partage la revendication de SUD éducation d'une école publique unique et laïque.

Pour Sud éducation 31-65-82, l'invitation au congrès de SUD éducation du SUNDEP, syndicat de l'enseignement privé, ne va pas de soi. Nous demandons un débat et un vote sur ce sujet.

**CLOC**: l'invitation du Sundep nous a surpris . Son entrée au sein de l'Union syndicale Solidaires n'a pas fait consensus .

**CE**: le Sundep est au sein de Solidaires on partage la revendication d'un service public d'éducation laïque

**69** : hâte de les rentrer Vendée: idem

**44:** content-es de les rencontrer, les travailleurs et travailleuses du privé sont syndiquées chez nous

**13:** la CE n'a pas à dire que le vote n'est pas justifié

**MS:** le Sundep participe à nos côtés dans les instances de Solidaires et la construction des luttes

**12:** attention à comment on parle de travailleurs et travailleuses du privé . On lutte aux cotes de nos camarades du Sundep

**CAC:** encore une fois c'est redondant car on a déjà parlé

**LP:** attention à comment on parle de travailleurs et travailleuses du privé . On lutte aux côtés de nos camarades du Sundep

**CE:** effectivement la CE n'a pas à mettre justifié ou injustifié. Pour SUD recherche et Solidaires Etudiant-es pas de doutes . On doit travailler avec le Sundep pour renforcer Solidaires.

**63-03:** si vote par mandats on demande que ce soit fait demain matin.

**Mandatée antisexisme :** au sein du Collectif contre les LGBTIphobies dans l'éducation l'éclairage du SUNDEP dans le privé est fort intéressant et important.

**Le CF décide de voter maintenant.**

Pour : 25 Contre : 3

**Le CF décide d'inviter le SUNDEP au congrès de SUD éducation.**

Consensus	Oui/Non	Pour : 34	Contre : 4	Abst: 0	NPPV: 1
-----------	---------	-----------	------------	---------	---------

Mandats

Consensus	Oui/Non	Pour : 4985	Contre : 371	Abst: 12	NPPV: 117
-----------	---------	-------------	--------------	----------	-----------

### E.3.8 Délégations d'ailleurs

*Point proposé par la Commission internationale*

Le CF de novembre a validé la prise en charge d'un.e camarade d'un syndicat des travailleurs et travailleuses de l'éducation en Palestine. Notre congrès aura le plaisir d'accueillir le "Birzeit University Union of professors and Employees".

Il nous reste à définir la liste des invitations internationales. Au fil des années, et notamment à travers le Réseau syndical international de solidarité et de luttes, nous avons établi un certain nombre de liens avec les camarades des structures Education d'organisations syndicales de divers

pays. Il n'est pas possible de les inviter toutes, mais les échanges directs demeurant néanmoins la base de toute pratique syndicale, nous proposons d'inviter plusieurs d'entre elles.

Leur présence au congrès est aussi l'occasion pour chaque congressiste, pour chaque syndicat, de découvrir, approfondir, prendre contact, directement avec les camarades, ce qui est l'essentiel.

Cela vaut pour l'international, qui n'est qu'une composante de notre activité syndicale, comme pour tout le reste de notre pratique syndicale.

La commission internationale propose de limiter les invitations aux fédérations de l'Education (le nom est parfois différent) de la CSP Conlutas (Brésil), de la CGT (Etat espagnol), de CUB (Italie), des CTA (Argentine), des syndicats du seul secteur Éducation que sont ANDES (Brésil) et STES (Etat espagnol), ainsi qu'aux secteurs Éducation de LAB (Pays basque), STC (Corse) et USTKE (Kanaky).

**Le CF valide l'invitation à notre congrès des organisations syndicales indiquées par la CI avec la prise en charge uniquement de l'hébergement et repas .**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

### **E. 3. 9 Texte de fonctionnement CVSS de congrès**

*Point proposé par la CVSS*

[Voir document dans le Cahier Préparatoire](#)

**Présentation du point :**

Un texte de fonctionnement de la CVSS (intitulé "statuts de la CVSS") a été voté en CF en juin 2023 lors de la création de la CVSS. Lors du prochain congrès, nous devrons inscrire ce texte dans les statuts et le règlement intérieur de notre fédération (pour nous mettre en conformité avec nos propres statuts). Nous souhaitons apporter des modifications à ce texte de 2023

Les modifications apportées au texte de fonctionnement (voté en juin 2023) sont soulignées. Une bonne partie de ces modifications concernent des angles morts, auxquels le GT CVSS n'avait pas réfléchi avant la mise en place de la CVSS. Certaines modifications sont également proposées pour se mettre en conformité avec le protocole de Solidaires, et celui de la CRC fédérale et de la future Cellule de veille contre les Violences Racistes. D'autres enfin répondent à des interrogations qui ont émergé en CF.

Afin de donner un cadre précis à la CVSS de Congrès, nous proposons également que le texte présenté ici soit utilisé pour la CVSS du congrès.

**CVSS:** réfléchir à travers ce texte . Comme le terme Violence sexuelle n'était pas compris par certains syndicats il nous a été demandé de faire une liste. Pourtant nous avons pris la décision de ne pas le faire car une liste n'est jamais complète et elle pourrait dissuader certaines victimes.

**34:** Merci pour ce travail. On trouve que les amendements apportent des précisions. Quelques

remarques et interrogations : dans 1.1.3 « justice restorative », on voudrait une réflexion sur la justice que nous voulons, nous serions plus pour une justice transformatrice ; 1.1.3, distinction entre auteurs violences sexistes et auteurs de violences sexistes ne nous semble pas si évident ; 3.2, dans la proposition de suspension de manifestation, cela peut dépendre de la volonté de la/des victime.s

**CAC:** merci à la CVVS d'avoir améliorer le cadre. Si on veut que ce soit intégrer dans nos statuts il faut qu'un syndicat propose des amendements avant le 12 février

**62:** distinction entre les propos sexistes et agressions , comment peut-on interdire l'espace public .

**VSS:** remarques très importants car rejoignent nos propres réflexions. La notion de "faire justice" , la justice transformatrice permettrait de militer dans un cadre protecteur. Prendre en compte le mis en cause. On a vu le texte comme des amendements aux statuts. On recueille la parole de la victime en essayant d'être le plus objectif.

**Mandatée:** les violences sexuelles sont permises par des violences sexistes raison pour laquelle il faut les différencier

**69 :** nos SO peuvent intervenir dans nos manifs, pas de mandats pour les mis en cause

**CE:** Le point qui nous a été soumis c'est le fonctionnement de la CVSS pour le congrès. C'est le vote actuel. Deuxième étape, qu'un syndicat envoie les amendements de statuts/RI pour le prochain congrès avant le 12 février.

**62:** On a un problème avec l'existence statutaire de la CVSS (comme précisé dans le point). Si l'on veut que la CVSS puisse exister statutairement pendant le prochain congrès, il faudrait que les modifications statutaires soient votées dès le début du congrès.

A défaut de proposition d'amendement précis par le 62, leur demande de modification est abandonnée.

## **Le CF valide le texte de fonctionnement de la CVSS de congrès**

Consensus	Oui/Non   Pour : 35	Contre : 3	Abst: 1	NPPV: 5
-----------	---------------------	------------	---------	---------

## **E.4. Bilans et feuilles de route des commissions**

[Voir Calendrier](#)

### E.4.1 Bilan de la commission LP

#### **1. Présentation du travail de la commission**

Mandaté·es : 2023-24 : Nathalie DELAUNAY (45) et Erik LEDOUX (73) ; 2024-25 : Tommy BONTEMS (02) et Nathalie DELAUNAY.

Avec ou sans décharge ? 5 heures : 3 h pour Nathalie et 2 h pour Erik puis Tommy.

Fréquence des réunions : 1 réunion par période scolaire (en général, soirée en visio) + une en présentiel et une sur ASA pour nos camarades ultramarin·es (dont un membre de la commission

situé à Saint-Pierre-et-Miquelon). Depuis la rentrée 2024, échanges téléphoniques bimensuels (au minimum) entre les mandaté·es.

Nombre de syndicats représentés en moyenne aux réunions : 4

Nombre de personnes en moyenne aux réunions : jusqu'à 5

Quelle fréquence d'échanges sur la liste ? Dépend de l'actualité des LP et des situations rencontrées par les collègues.

Quelle est la nature et l'activité de la commission par mail (échange d'informations, débats, questions techniques ou juridiques...) ?

Beaucoup de mails l'année passée sur la réforme de la terminale professionnelle. Questions qui croisent d'autres thématiques fédérales : antifascisme, antiracisme, antisexisme, AESH, élèves SH, exilé·es etc.

Questions sur le suivi des PFMP et les obligations de service.

## 2. Bilan

Qu'avez-vous fait (tract, brochure, CP, stage...) ?

- Stage fédéral « Militer en Lycée Pro » : 2 éditions : une en décembre 2023, une quinzaine de stagiaires ; une en décembre 2024, une vingtaine de stagiaires. 2e édition d'où les stagiaires sont repartis motivé·es pour différents travaux.
- Coanimation avec le SNUEP-FSU et la CGT d'un stage à Nantes (20/10/2023)
- Amendements des communiqués produits par la CE et des tracts intersyndicaux
- Publication de notes sur les textes de la réforme
- Rédaction de tracts fédéraux
- Réalisation d'une plaquette présentant la commission pour en faire la promotion.
- Plaquette et calculateur des obligations de service pour le suivi des PFMP (en cours)
- Travail sur le guide LP
- Ébauche d'élaboration d'un Cahier Revendicatif du LP (travail à poursuivre)

Quels débats avez-vous eus ?

- Développement de la commission au niveau fédéral
- Réforme de l'année de terminale professionnelle
- Unités de Formation pour Apprenti·es
- Relations avec le Snalc et FO
- École polytechnique

Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

Recherche de cohésion au sein de la commission avant de se lancer dans des travaux de plus grande ampleur

Tâches internes à la commission LP :

- Gestion de la boîte mail et réponse aux syndicats (peu) qui nous sollicitent
- Actualisation et prise de contact individuel avec l'ensemble des inscrit·es sur la liste de diffusion de la commission.
- Représentation de la commission en CF
- Planification, organisation et envoi des comptes-rendus des réunions (listes syndicats et équipes + site fédéral)
- Diffusion des informations fédérales et intersyndicales à la commission

Représentation de SUD éducation :

- Participation au GT ministériel sur les suppressions de postes en LP (26/02/24)
- Congrès du SNUEP-FSU à Limoges (27/03/24)
- Diverses réunions intersyndicales

Note : par deux fois, une rencontre avec le ministre a été annulée, chaque fois pour cause de changement de gouvernement (dissolution, puis censure du gouvernement).

### **3. Feuille de route pour l'année à venir ?**

- Rédaction du guide fédéral Lycée Pro en cours. Projet de publication en juin (2 sessions d'écriture prévues)
- Production de visuels spécial LP
- Cahier revendicatif (soit intégré au guide fédéral, soit indépendant).

Sur quelles orientations fédérales souhaitez-vous travailler ?

École polytechnique (en lien avec la com Pédagogies Émancipatrices).

Travaux de la commission à croiser avec d'autres com (école inclusive, antisexisme, antiracisme, antifascisme)

Quels sont vos projets ?

Ouvrir le co-mandatement à deux autres décharge·es l'an prochain (idéalement 4 mandaté·es à 2h de décharge chacun)

Faire connaître le LP et ses problématiques aux équipes militantes, afin de mieux répondre aux collègues de LP qui sollicitent les syndicats locaux. Proposition d'un « LP Summer Beach Tour » (tournée fédérale dans les régions) afin de porter ces questions localement (avec le guide fédéral).

Nouveau stage « Militer en LP » pour intégrer de nouvelles thématiques à nos débats.

**Mandatée:** travail sur la cohésion dans la commission, ce qui fait qu'elle fonctionne mieux. projet : guide fédéral + visuel + tournée fédérale. Bcp prof lettre histoire, la com souhaiterait que d'autres matières s'investissent. Travail sur les obligations de services pour les stages. Volonté de travail avec la Com antifa

#### E.4.2 Bilan de la commission précarité

## **Mandaté es**

- Manuel Guyader (75 puis 93) avec 6h de décharge
- Delphine Girard (56) avec 6h de décharge

## **Réunions**

Réunions en visio une fois par période, les mercredis après les vacances, avec une dizaine de participant es, représentant une dizaine de syndicats locaux. La participation aux réunions est variable mais en augmentation constante. On constate au fil des années un investissement de plus en plus important dans la commission des camarades AED et AESH. Cependant, les AED sont sous-représenté es.

Une proposition d'ordre du jour est envoyée à l'avance, mise en ligne sur l'agenda fédéral et dans le frama de la commission précarité. Les points abordés concernent le plus souvent l'actualité et les campagnes et travaux de la commission. Les thématiques AESH sont plus présentes que les thématiques AED, même si nous essayons d'y faire attention. Une réunion en présentiel est prévue en fin d'année, le 7 juin.

## **Formation**

Le kit de formation de la commission précarité, comprenant deux formations clé en main à destination des AED et des AESH a été mis à jour à deux reprises. Cependant une mise à jour plus complète serait nécessaire.

Formation aux équipes syndicales. En plus des échanges mails, cinq modules de formation de soutien aux équipes syndicales ont été proposés en visio, enregistrés et mis à disposition sur le site interne : rappel des textes, aide pour répondre aux collègues et intervenir syndicalement sur des points précis qui posent régulièrement souci (salaire, formation, contrats, temps de travail, droit au chômage...), rappel des revendications.

Un stage fédéral AESH et École inclusive, co-construit avec la commission école inclusive aura lieu les 28 et 29 mai.

Nous avons également été sollicité es pour intervenir dans des stages locaux, sollicitations auxquelles nous n'avons pas pu répondre (sauf pour deux cas proches de nos domiciles). Nous avons cependant apporté de l'aide aux équipes locales lorsqu'elles l'ont demandé pour construire le stage.

Ces sollicitations ont été moins nombreuses que l'année dernière, or il nous semble que plusieurs stages de formation syndicale à destination des AED et des AESH ont été organisés dans les départements ; cela veut dire que les équipes se sentent plus formées pour les prendre en charge de A à Z.

## **Matériel : tracts, communiqués, fiches et analyses, guides**

Comme l'année précédente, nous avons mis en place en fin d'année dernière un rétro-planning des publications de l'année, rythmé par des moments importants dans la vie professionnelle des AED et AESH : rentrée, période d'essai, retards de salaire, entretiens professionnels, renouvellement, fin d'année. Cela nous permet de mettre à jour ou de republier le matériel existant : communiqués, fiche- analyses, notes internes.

Les guides ont également été mis à jour, et un gros travail a notamment été fait sur le guide AESH avec la CDIsation 3 ans et les changements sur le salaire.

Mobilisations et actualité. Des communiqués ont été rédigés en fonction de l'actualité : statut d'ARE, contre les PAS, mobilisations salaire, fonction publique, 8 mars, inclusion, indemnité REP, choc des savoirs, loi sur le temps méridien.

Chaque publication reprend en pied le bloc revendicatif. Là aussi, les publications AESH sont plus nombreuses que les publications AED, en raison de l'actualité de l'année.

## Campagnes

Deux campagnes sont toujours en cours :

- celle concernant l'indemnité REP, avec des recours au Conseil d'État dont nous attendons le résultat : l'un concernant la rétro-activité du versement de l'indemnité pour les AESH, l'autre concernant la différence de montant de l'indemnité AED/AESH par rapport à celle perçue par les autres personnels. Nous travaillons avec les mandatés juridiques et mandatés de suivi de la campagne.
- l'autre concernant le droit à la formation initiale et continue des AESH et AED ; cette campagne ne semble pas avoir pris dans les syndicats locaux, sauf quelques exceptions. Nous sommes déçus car la préparation avait été faite en commission précarité il y a deux ans et nous avons demandé beaucoup de travail. Nous n'avons pas d'analyse à fournir sur les raisons de son échec partiel. Échanges sur la liste de la commission & mails Les échanges mails sur la liste de la commission précarité sont quotidiens : 644 mails sur la liste de la commission entre le 1er septembre 2023 et le 29 avril 2024. La plupart des mails sont des demandes d'appui des syndicats confrontés à des situations locales de défense individuelles pour lesquelles ils sollicitent l'éclairage de la commission précarité. Ce sont souvent les mandatés qui apportent les réponses, mais de plus en plus d'autres camarades répondent ou partagent des expériences similaires.

En fonction de l'actualité les échanges peuvent également porter sur : diffusion de matériel local, discussions stratégiques, partage d'expérience...

Les sollicitations directes via le mail du mandat sont elles aussi nombreuses : conseils juridiques, organisation de stages. Entre le 1er septembre 2023 et le 29 avril 2024 on comptabilise environ 220 mails.

Lorsque les situations s'avèrent complexes du point de vue du droit, les échanges se font aussi avec les mandatés juridiques. Ces échanges s'avèrent d'une grande aide. Ministère et intersyndicale Nous avons participé à plusieurs réunions dites "groupes de travail AESH et AED" au ministère, notamment concernant la mise à jour des cadres de gestion. Lorsque pour des raisons personnelles ou logistiques nous n'avons pas pu nous y rendre, nous avons préparé avec la CE ces réunions, notamment en étudiant les documents préparatoires.

Intersyndicales : participation aux réunions ou à leur préparation, ainsi qu'aux communications de l'IS. Des compte-rendus ont systématiquement été faits et publiés dans la partie interne.

## Lien avec la CE

La liste mail [ce-preca] permet d'échanger rapidement avec la commission exécutive (publication des propositions de communiqués et tracts, échanges sur les réunions ministrielles, participation aux échanges intersyndicaux...).

Des réunions de travail régulières ont lieu (préparation des intersyndicales, construction des appels à la grève, actualité).

### **Difficultés rencontrées en cours de mandat**

Nous rencontrons plusieurs difficultés ou points qui nous interpellent :

- difficulté à créer du commun entre revendications AED et AESH et à faire venir des AED aux réunions de la commission précarité ou à former des groupes de travail ;
- difficulté à impliquer les camarades dans les travaux concrets de la commission, au delà de la participation aux réunions de la commission ;
- sentiment de tourner en rond autour de questions juridiques sans avoir de discussions de fond sur nos métiers, nos revendications, etc.

### **Pistes de travail et projets pour l'année prochaine**

- Poursuite du travail de mise à jour du matériel "impérissable"
- Rédaction d'une brochure AED sur le modèle de celle faite pour les AESH il y a trois ans
- Mise à jour de fond du matériel de formation
- Mettre en place une équipe d'animation plus importante pour la commission précarité, comprenant AED et AESH, et notamment en vue de prendre le relai d'animation pour les prochaines années
- Élargir les réflexions liées aux revendications et à la place de notre métier à l'école (AED et AESH)
- Poursuite de la campagne fédérale "droit à la formation pour les AESH et les AED".
- Poursuivre le travail commun avec la commission École inclusive

Le CF a attribué 1ETP de temps de décharge pour le fonctionnement de la commission. Actuellement il n'y a que 0.15ETP d'utilisé. La commission a besoin de militants.tes qui la rejoignent, pour élargir nos réflexions sur les métiers d'AESH et d'AED. Il est également nécessaire de pérenniser le fonctionnement de la commission et de répartir la charge de travail.

#### E.4.3 Bilan de la commission école inclusive

+ organisation d'un stage fédéral avec la commission précarité

- + production d'une seconde brochure intitulée SCOLARISATION ET HANDICAP : L'ÉCOLE POUR TOU·TES POUR UNE SOCIÉTÉ ANTIVALIDISTE
- + production de tracts (l'école française est validiste, 4 pages pour l'anniversaire de la loi de 2005)
- + préparation d'une semaine de web conférences sur Twitch pour l'anniversaire de la loi de 2005
- + Projection du film Crip Camp lors du dernier CF
- + Travail et lien avec les collectifs de personnes concernées (stages, brochure...)
- + Animation de nombreux stages dans les départements

La brochure a posé problème mais sans vraiment savoir pourquoi ? La commission estime avoir

été transparente et s'est appuyée sur des sources valables. Pb les collectifs qui interviennent dedans ? Proposition d'un chapeau dans la brochure qui dit que les textes des collectifs sont les positions des collectifs .

→ Questionnement sur le rôle des commissions ?

**PDF** : sujets des commissions qui ont été évoqués et des propositions vont être faites.

**22** : étonnement pour le timing. Il y a un congrès. Très sain d'avoir des débats. Remettre une pièce dans la machine sur des tensions anciennes avec l'interpro. Le département va attendre les textes du congrès.

**13** : Tiens à affirmer son soutien à la commission EI. Les commissions sont accessibles à tous et toutes. Le contenu des brochures fédérales n'ont jamais été validées en CF. On ne voit pas ce qui pose problème dans la brochure. La com EI a tenu ses mandats. Au regard des propos tenus ces derniers temps, c'est primordial d'afficher ses positions antivalidistes.

**63-03** : Pas de remise en compte de tout le travail de la commission. Le 11 février réunion publique sans FO. Cette brochure a certains côtés a posé problème.

**Mandatée Solidaires** : Si l'année dernière, il y a eu des gros moments de tension avec SUD santé sociaux. La com EI a participé aux réunions. Positions de solidaires qui vont être publiées bientôt. Des pas ont été faits d'un côté et de l'autre.

**Ecole Inclusive** : la question du validisme, de lutter contre les institutionnalisations ont été évoquées avec SUD santé sociaux. Travail de déconstruction qui est nécessaire pour tous et toutes. interventions auprès d'un SUD santé sociaux local et finalement les choses se sont apaisées.

**56** : il est écrit dans la brochure que la désinstitutionnalisation est nécessaire. Les liens avec les collectifs est compliqué parce que ce sont aussi des personnes qui militent à SUD éducation. Forme d'entrisme. Nécessité de faire intervenir la commission précarité pour faire valoir une autre voix. Si on est tous et toutes d'accord pour faire parler des collectifs mais question de stratégies.

**CE** : pas de visibilisation au début assez importante du fait que ce sont des prises de position spécifiques mais le chapeau proposé par la com permet d'éclairer cela. On a déjà demandé à la commission précarité d'écrire un témoignage.

Qu'est ce que c'est une brochure ? Il nous semble que la brochure est un outil de réflexion collectif. Le cahier de réflexion des Utopiques a des éclairages d'autres organisations syndicales et de collectifs. C'est un outil d'enrichissement.

Sur les témoignages des AESH, la commission précarité aurait souhaité être sollicité, pour apporter des points de vue et témoignages contraires

On est d'accord sur la lutte anti-validisme, mais peut être pas sur les stratégies

**CE** : la com école inclusive respecte les mandats donné en CF, les orientation de la fédé. Le chapeau permet de solutionner le problème. Les listes fédérale ne sont pas des lieux de débats, les débats ont lieu en CF pour avoir des débats constructifs. Les brochures ne sont plus le journal, c'est un outil de réflexion collectif, les interventions extérieures dans ces brochures sont un enrichissement.

>> Ajout du chapeau fait consensus

#### E.4.4 Bilan de la commission juridique

· **Mandatées et déchargées** : Alexis Avril (13), Flora Demouly (34), Aurélien Cange (38) et Ingrid Quefeulou (44). Alexis est sur sa 4<sup>e</sup> année de décharge, Ingrid sa seconde, Aurélien et Flora leur première

· **Quotité de décharge** : 1 ETP / Alexis Avril bénéficie de 1 jour de décharge, Ingrid Quefeulou 1 jour et demi, Aurélien Cange et Flora Demouly 1 jour.

· **Quelle fréquence d'échanges sur la liste d'échanges ?** Échanges réguliers : demandes de syndicats avec des réponses apportées collectivement. Le mandat, nécessairement, répond à autant de courriels que possible, mais des camarades, notamment retraité·es ou ex-mandaté·es contribuent activement aux réponses.

#### · **Activités principales des mandatées :**

- Travail de courriels notamment dans les réponses apportées aux syndicats
- Soutien aux syndicats dans le suivi de certains dossiers, écriture de recours administratifs ou contentieux
- Suivi des interventions contentieuses pour la Fédération auprès du Conseil d'État, du tribunal de commerce dans le différend avec LDC éducation (procédure clôturée)
- Défense des camarades poursuivi·es disciplinairement et suivi assuré auprès de notre avocat centralisant les recours dans le cadre de procédures disciplinaires ou de mutations dans l'intérêt du service
- Suivi de campagnes fédérales : AESH, amiante, VSS, lutte contre l'extrême droite, etc.
- Suivi de la saisine auprès de la Défenseure des droits pour discrimination syndicale
- Animation de stages : 9 journées de stages nationaux, plusieurs stages locaux
- Rédaction (en cours) d'un guide juridique qui a pour vocation d'aider les syndicats à s'approprier les outils juridiques. Il comprendra des fiches actions, des fiches explicatives et des infographies pour une compréhension rapide et précise des procédures.
- Rédaction de notes juridiques internes et de notes de veille sur la jurisprudence
- Rédaction de modèles de recours et référencés dans le cadre de campagnes nationales
- Production de matériel et support pour la formation juridique au sein de la fédération

## 2. Bilan

### Activité du mandat

L'activité du mandat est par définition variable car elle dépend des besoins. Durant cette année scolaire 2024-2025, nous recevons beaucoup de demandes par courriels de la part des syndicats. Nous comptons plusieurs demandes urgentes par mois.

Nous avons décidé pour les besoins du tuiage d'être tou·tes déchargé·es au moins un jour en commun. Nous tâchons de répondre au moins hebdomadairement aux demandes et en urgence quand les syndicats l'indiquent en objet de courriel.

Le suivi disciplinaire n'occupe pas le plus clair de notre temps mais peut mobiliser beaucoup d'énergie ponctuellement.

L'activité de rédaction de recours a grandement augmenté cette année. Étant 4 mandaté·es, nous avons plus de temps pour nous y consacrer. Nous nous auto-formons actuellement sur la rédaction de référent puisque c'est un outil précieux et sollicité par les syndicats.

Grâce au passage à deux puis quatre mandaté·es, une plus grande quantité de productions, notamment de visuels, d'articles, et de notes a pu paraître cette année. Nous comptons poursuivre ce travail de diffusion par la parution d'un guide juridique à usage interne et la parution d'une brochure à destinations des agent·es.

L'équipe juridique a augmenté considérablement en 2024, passant de 2 à 4, nous tatonnons pour trouver une organisation interne la plus efficiente possible.

## Recours contentieux

Les contacts avec les avocat-es se stabilisent : Renaud Fages pour les suivis disciplinaires, Hélène Farge pour le conseil d'Etat, Lisa Le Stanc en droit des marques.

A noter plusieurs victoires importantes en 2024 : l'annulation du blâme pour la fable « le serpent et le roquet » devant le TA de Montreuil, l'annulation devant le Conseil d'Etat d'une note de service du MESR limitant la mensualisation du traitement des vacataires, la reconnaissance du versement de la prime REP/REP+ pour les AESH devant la Cour administrative d'appel de Paris.

Nous constatons que les recours pour non renouvellement de contrat (qui constitue la majeure partie de nos recours) donnent des résultats décevants, même en cas de discrimination difficilement contestables. Nous souffrons de l'absence d'un droit à renouvellement.

La procédure contentieuse avec LDC éducation est désormais clôturée. Elle a donné lieu à un protocole d'accord.

Nous constatons que nous investissons davantage le domaine juridique que d'autres syndicats et que nous commençons à être dotés d'une réelle notoriété dans ce domaine (notamment par l'arrêt fédération SUD Éducation obtenu dans le cadre de la prime REP/REP+ pour les AED). Tout en privilégiant toujours l'action syndicale à l'action juridique, il nous semble que cette dynamique contribue à la prise au sérieux de notre syndicat et, potentiellement, à amener de nouveaux [adhérent.es](#).

Nous notons enfin avec satisfaction qu'un nombre toujours plus important de syndicats peuvent désormais rédiger par eux-mêmes des recours administratifs ou contentieux et obtenir des victoires (pensez à l'annulation par le 34 de circulaires par exemple).

## Liens avec la CE et avec les autres commissions

La validation de nos actions par la CE est plus fréquente et renforce la légitimité de nos actions et publications.

La mise en place officielle de l'avis du mandat pour les demandes de participation de la fédération aux frais d'avocat-e nous semble également permettre une meilleure information des syndicats avant les votes en CF. Nous attirons toutefois les syndicats sur le fait de bien nous saisir en amont pour solliciter notre avis, si possible avant d'entamer une procédure avec un-e avocat-e. Nous rappelons que l'avis donné par le mandat juridique fédéral n'est jamais un jugement sur l'affaire. Nous avons défini des critères précis qui déterminent les avis donnés.

Nous réalisons un travail sur les violences sexistes et sexuelles avec la commission anti-sexisme. Nous avons également pu travailler sur l'amiante et le droit de la santé avec la commission EVLT.

## Stages

Les stages juridiques sont désormais plus nombreux et pas seulement au niveau fédéral. Nous constatons que désormais certains syndicats nous sollicitent. La plaquette a été renouvelée pour se focaliser moins sur l'acquisition de connaissances, certes nécessaires, mais surtout de compétences (savoir chercher une information et rédiger par soi-même).

Nous envisageons de développer des stages de formation de formateurs-trices pour que les syndicats puissent dispenser des stages à destination de non syndiqué-es : nous en proposons un notamment en juin. Ce stage pourrait être exporté à un niveau local, comme nous en avons déjà eu la demande.

Nous avons bénéficié au mois d'octobre dernier d'un stage juridique, animé par Maître Farges, avocate au Conseil d'Etat. Ce stage nous a permis de mieux comprendre les différentes procédures contentieuses et d'apprendre l'existence de certains outils juridiques qui nous sont déjà très utiles.

## Avenir du mandat

Nous nous félicitons que le mandat soit désormais féminisé. La rotation semble pouvoir s'effectuer plus facilement que par le passé (rappelons que Bruno Chaniac, ancien mandaté juridique n'avait trouvé un successeur que dans ses derniers mois de mandat) et favorise un tuiilage assurant la continuité de l'action juridique sans obliger les ancien-nes mandaté-es à tuiler sans temps de décharge.

Alexis Avril est reparti pour une quatrième année de mandat, il ne lui reste tout au plus, en comptant cette année, que deux années de mandat. (?) on peut faire 8 ans de mandat consécutif. ) Il envisage d'arrêter le mandat pour l'année 2025-2026. Est-ce qu'on parle de trouver un·e remplaçant·e, idéalement de l'ESR ?

Flora, Aurélien et Ingrid vont poursuivre une année supplémentaire, si le CF valide cette proposition en temps voulu.

### **3. Feuille de route pour l'année à venir :**

- Publication d'un guide juridique à usage interne
- Publication d'une brochure à destination du grand public sur notre site public
- Formation de formateurs-trices sur des stages juridiques niveau 1
- Travailler davantage avec les autres commissions de la fédération

### **4. Participation aux commissions de Solidaires :**

- Pas de participation.

### **5. Questions à soumettre à débat avec les syndicats lors du CF :**

1. Les syndicats lisent-ils les veilles de jurisprudence ? Les syndicats ont-ils des propositions de formats pour les répertorier plus facilement ?
2. Les syndicats lisent-ils les notes internes ?
3. Les syndicats sont-ils preneurs de formations de formateurs.trices pour des stages juridiques ?
4. Au vu du nombre croissant de demandes d'aide pour la rédaction de recours individuels, nous constatons une judiciarisation des dossiers, qui semble prendre le pas sur une lutte syndicale et politique collective. C'est une question large que nous souhaitons soumettre au CF, et qui nécessiterait une réflexion de fond sur la place du juridique dans notre fédération.

### **6. Informations à porter à la connaissance des syndicats**

#### **Les listes mails**

\*La liste mail CE juridique a vocation à répondre à des questions larges portant sur le juridique. N'hésitez pas à vous adresser en première intention à cette liste.

\*L'adresse e-mail du mandat juridique est plutôt à destination des dossiers individuels nécessitant de conserver un certaine discréetion quant aux informations personnelles portant sur les collègues

\* Vous pouvez aussi vous adresser aux autres commissions et mandats qui sont également spécialistes sur certaines thématiques, comme la commission 1er degré sur toutes les questions concernant le 1er degré, la commission EVLT, qui s'occupe de tout ce qui concerne la santé au travail.

\* N'oubliez pas de cliquer sur "répondre à tous les" lorsque vous répondez à un mail. Parfois nous perdons du temps à rédiger une réponse qui a déjà été rédigée par quelqu'un.e d'autre.

#### **Les stages**

\*Pour les stages nationaux, nous préférons que les participant.es soient mandaté.es par leur syndicat : afin que les stagiaires soient des camarades impliqués dans la vie de leur syndicat local, avec des connaissances de base et qui pourront ensuite réinvestir les notions abordées dans leur quotidien militant.

**Mandatée juridique:** Informer sur les procédures juridiques . Quand on parle de faute ce n'est pas un jugement moral mais en termes juridiques. Quand on doute, on préfère solliciter des avocats. Parfois aucun intérêt à aller devant les juridictions . La com passe beaucoup de temps à répondre à des mails qui pourraient trouver réponse si envoyés sur la liste juridique et non aux mandaté·es.

Travail de production de notes juridiques, d'infographie et en cours sur un guide juridique. 3 stages différents proposés : recherche juridique / droit de la santé et disciplinaire / recours . On a réussi: victoire pour l'annulation d'un blâme pour une fable , annulation d'une note de service de l'ES, victoire versement prime REP+ pour les AES, nombreux recours pour le renouvellement des contrats AED, accord avec LDC qui n'utilisera plus le sigle SUD, formation des mandaté·e.s avec Maitre Farge attaché au conseil d'état, très utile , travail sur la responsabilité de l'état sur la non prise en charge des victimes VS.

On se réjouit de voir plus de syndicats rédiger des recours . La liste juridique : échange entre adhérent.e.s, plus rapide que contacter les mandaté.e.s juridiques

Attention, il y a un tendance au tout juridique, il faudrait d'abord utiliser d'autres moyens de luttes dont la lutte politique

**83 :** reconduction des AED, avoir un retour sur les cas perdus.

**Limousin :** LDC, dans le mail il y a encore SUD

**66 :** outil forum sur le juridique pour éviter d'avoir tjs les mêmes questions.

**CE :** ajouter des nouveaux outils ne paraît pertinent

**34 :** CDIsation AED, faut-il faire un recours systématique ? Volonté d'avoir un état des lieux

**56 :** il faut allier lutte juridique et politique

**Et voilà le Travail :** Solidaires est reconnu pour utiliser l'outil juridique pour gagner de nouveaux droits politiques

**Mandatée juridique :** Notes internes sur le site interne. Travail à venir pour la CDIsation AED.

On intervient quand on constate qu'une décision n'est pas conforme au cadre réglementaire et quand un camarade a des problèmes avec sa hiérarchie aussi.

Quand on parle des dossiers juridiques et qu'on dit que c'est une faute, c'est une lecture des textes de loi et pas un jugement personnel.

Travail avec deux avocat·es spécialisé·es sur des textes.

Quand on dit qu'on ne peut rien faire, c'est qu'il y a déjà eu une décision qui a tranché.

Beaucoup de temps passé à répondre aux adhérent·es. Produit du matériel juridique. Veille sur la jurisprudence.

Anime plusieurs stages : stage juridique droit de la santé, disciplinaire, écriture de recours.

énormément de recours sur les non renouvellement des AED. Formation avec Maitre farge pour voir les différents référés.

Questions des différents outils de lutte. Impression que parfois le juridique est vu comme le seul recours alors que finalement c'est plutôt l'ultime recours.

**CE** : tendance à judiciariser les choses alors qu'on est un syndicat de lutte.

## **E.5. Mandements et fédéralisation de stages**

### E.5.1 Fédéralisation du stage "Santé mentale dans l'éducation nationale"

Point proposé par SUD éducation Lot et Garonne

[Voir document dans dans le cahier préparatoire](#)

## Présentation du point :

-Objectifs généraux: continuer de favoriser des temps d'échanges et de formation entre collègues; rencontrer nos adhérents et syndiquer de nouveaux collègues; formation et construction de nouvelles pratiques.

- Jour 1: la santé mentale dans l'éducation nationale : politiser la question du bien-être au travail (partage d'expérience et analyse de situations, partage d'outils)

- Jour 2: Pédagogie Queer et accueil des élèves trans. Comprendre les problématiques liées à la transidentité; Acquérir des outils au service d'une pédagogie Queer; Penser le rapport à l'espace en fonction du genre.

La prise en charge des dépenses permettrait :

-défraiemment train et repas de trois intervenants des collectifs Les Rayonnatxes et Queer Education (nous souhaitons préciser que nous avons tenté de solliciter des intervenants locaux mais leur coût d'intervention était abusif; nous avons également tenté de faire appel à des intervenants issus de la fédé laquelle nous a renvoyé vers Queer éducation; de notre côté, nous nous sentions mal placées pour assurer ces formations, manquant d'expérience, de connaissances et d'outils).

- Accueil café (plus de 30 personnes)

**85** : Questionnement sur l'intitulé et le contenu : bizarre de lier santé mentale et transidentité

**34** : Juxtaposition pédagogie queer et santé mentale étrange

**Et voila le travail** : santé mentale, terme à manier avec précaution. Dommage de ne pas avoir sollicité la commission (et c'est pas la première fois!) alors qu'ils sont mandatés sur ces questions.

**Com droit des femmes, lgbtqia+** : problème de communication entre queer education et SUD Educ

**Et voila le travail** : possibilité d'ouvrir le stage, plutôt que de le fédéraliser

**CE** : stage ouvert implique pas de remboursement fédéral

**Lorraine** : objectif du stage de rencontrer entre adhérent.e.s, ça ne justifie pas la fédéralisation

**CE** : plutôt que de demander la fédéralisation, possibilité de demander une aide par le syndicats

## Le CF valide la fédéralisation du stage

Consensus	Oui/Non	Pour :	7	Contre :	11	Abst:	10	NPPV: 9
-----------	---------	--------	---	----------	----	-------	----	---------

## Le CF valide une prise en charge la prise en charge à hauteur de 800 euros

Consensus	Oui/Non	Pour :	30	Contre :	1	Abst:	2	NPPV: 6
-----------	---------	--------	----	----------	---	-------	---	---------

## E.5.2 Agir face à l'urgence environnementale : approfondissement

*Point proposé par le GT écologie*

Intitulé du stage : Agir face à l'urgence environnementale : approfondissement

Date de début du stage : 2025-06-16

Date de fin de stage : 2025-06-18

Prise en charge fédérale demandée (en €) : 300

Pour quelles dépenses cette prise en charge est-elle demandée ? Frais de transports et d'hébergement des intervenant-es extérieur-es

Intervenant·es extérieur·es : 1) Une personne de SUD Rural ou de l'une des organisations suivantes : la Confédération paysanne / Les Amis de la Conf / L'ADEAR (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural)

2) Une personne du GAB (groupement des agriculteurs bio) Île-de-France (probablement pas ou peu de frais de déplacements à prévoir)

Nombre de participant·es estimé : 30

Quels sont les objectifs du stage ? - Approfondir des thématiques seulement effleurées lors des stages précédents sur l'écologie : cette année, le sujet sera les enjeux alimentaires et agricoles

- Réfléchir ensemble aux enjeux alimentaires et agricoles (en évoquant aussi le rapport à la technique)
- Construire des outils et des revendications syndicales dans notre secteur en lien avec ces sujets (on pourra évoquer l'enseignement agricole, la restauration collective, la pédagogie...)
- Permettre aux équipes syndicales de porter ensuite ces sujets dans leurs syndicats locaux

### **Le CF valide la fédéralisation du stage**

Consensus	Oui/Non   Pour :		Contre :		Abst:		NPPV:
-----------	------------------	--	----------	--	-------	--	-------

**Le CF valide une prise en charge à hauteur de 300 euros pour les défraitements intervenants (transports logements, rémunération éventuelle).**

Consensus	Oui/Non   Pour :		Contre :		Abst:		NPPV:
-----------	------------------	--	----------	--	-------	--	-------

## E.5.3 Mandatement à la commission précarité

**Présentation du point :**

Notre syndicat voudrait proposer au mandatement à la commission précarité notre camarade Octave WALZER ; ce mandatement n'implique pas de décharge.

Octave prend déjà une part active au fonctionnement de la commission et ce mandatement permettrait de régulariser la situation d'un point de vue statutaire (par exemple, permettre d'avoir accès à la boîte mail de la commission).

**Le CF valide le mandatement d'Octave WALZER (SUD éducation Alsace) à la commission précarité.**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

**E.5.4 Mandatement au collectif RASED. (ajout tardif)**

C'était la CE qui assurait par interim du collectif RASED dans les entretiens avec le ministère. Une camarade du 91, membre du RASED, est disponible et volontaire pour faire le lien avec la CE et la com' 1<sup>er</sup> degré sur cette question.

**Le CF valide le mandatement de Cécile Cohen au collectif RASED.**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

**E.6. Démocratie fédérale : l'usage des mandats dans la fédération**

*Point proposé par le GT PDF*

**Présentation du point :**

Il existe dans la fédération quatre possibilités de votes (Pour, Contre, Abstention, NPPV), ainsi que la possibilité de demander un vote par mandats. Pour les CF comme pour d'autres instances, les mandats sont donnés aux délégué.es par les syndicats. Ces mandats peuvent être plus ou moins ouverts et interprétables, ou au contraire strictement fermés.

A l'usage, il semble que tous les syndicats (et donc les délégué.es) ne comprennent pas forcément de la même façon l'usage des différents votes, ou l'interprétation des mandats de leurs délégué.es.

D'autre part, les CF sont un espace de débat. Comment dans ce cas, pour un.e délégué.e, interpréter ses mandats, en tenant compte des débats s'étant déroulés avant le vote?

En arrière-plan, se pose aussi la question du mandat de confiance donné ou pas aux délégué.es.

Pour améliorer les pratiques démocratiques fédérales, différentes d'un syndicat à l'autre, le GT PDF propose un débat qui sera un moment d'échanges sur l'usage des mandats dans la fédération.

**GT PDF** : dans les CF bcp de votes et manque de temps pour débat serein. Développer des temps sans vote et échange sur pratiques. Thème sont ressortis

-Pb vote : formulation des votes + un certain nombre de syndicat ne prennent pas part au vote.→ décision par une minorité

- Pb mandat : tout le monde n'entend pas la même chose. Mandat fixe donné par l'AG empêche le consensus au CF.

A l'inverse, mandat de confiance laisse la décision au mandaté, peu démocratique.

Déséquilibre pour les votes

**66** : il y a dix ans, le 66 avait déjà évoqué la signification des votes. L'"abstention" est souvent reliée au contre donc c'est un "contre" déguisé. Donc dans le 66 on ne pratique pas "l'abstention". Pratique du mandat ouvert mais les mandaté·es quand iels reviennent doivent justifier leur vote.

**67-27** : Possibilité de prendre la parole quand le syndicat en a déjà discuté en amont, même si ce n'était pas en CF. Confiance si on sait quelle position a le syndicat.

Utilisation de l'abstention quand on a pas une position claire mais on est plutôt contre.

**34** : on se demande comment traiter tous les points en AG. On met certains points en priorité. Si mandat clair, c'est ok si on a une tendance, on donne un mandat de confiance. Donne des mandats clairs dans la mesure du possible mais possibilité d'avoir des positions qui évoluent en fonction de la situation.

**Vendée** : même type de fonctionnement. Fonctionne au mandat clair mais possibilité d'avoir des mandats ouverts si les situations sont amenées à évoluer. On part de l'idée qu'on recherche le consensus.

**73** Différentes modalités ont été tentées. Important d'avoir un mandat libre dans le sens où s'il y a une reformulation du vote, on donne une liberté aux personnes qui viennent au CF.

**63-03** : Petit souci quand il y a un mandat par mode d'adhérent. Exemple du vote sur le SUNDEP. Pratique du vote par mandat qui n'est pas le même pour tous les syndicats.

**44** : AG spéciales CF pour avoir des mandats clairs. Les déchargé·es préparent les sujets qu'il faut traiter en priorité.

**42** : Préparation des sujets en amont. On prépare des mandats en amont.

**77** : on calle les AG en fonction du calendrier fédéral. La visio de prépa CF n'est pas une AG mais une préparation de l'AG pour pouvoir parler des points les plus importants.

## **E.7 Point d'info : Antiracisme, un bilan et des outils nécessaires**

## **Présentation du point :**

SUD éducation Lorraine sud considère qu'il est nécessaire d'engager une réflexion commune sur les échanges et décisions du CF de novembre en matière d'antiracisme.

Nous souhaitons qu'un bilan de cette séquence puisse avoir lieu et qu'il nous permette de construire des outils et des réflexes de fonctionnement autogestionnaires. Nous vous informons que nous déposerons un point développé à ce sujet à l'ordre du jour du CF de mars. Ce point est donc un point d'information. Il nous a paru nécessaire d'en informer les syndicats dès ce CF pour 2 raisons :

- permettre à toutes les structures de prendre le temps de la discussion en amont du CF de mars plutôt que de le découvrir dans l'ODJ dudit CF
- ne pas donner l'impression, en n'y revenant pas dès maintenant, que le CF de novembre ne laissait aucune question en suspens en matière d'antiracisme dans notre fédération.

**13:** Le CF de novembre a été extrêmement violent pour les personnes présentes et surtout pour la mandatée antiraciste. On a l'impression que les conflits en CF tournent toujours autour des personnes minorisées. La demande réitérée de ré-écriture = classisme. Le 13 apporte son soutien plein et entier à la mandatée antiraciste. Pas possible de porter comme un étandard nos valeurs antiracistes et antisexistes sans se remettre en question. Pas possible de ne pas réfléchir à la manière d'écouter, de répondre, de s'adresser aux personnes racisées.

**42:** Étonnement de ce qui s'est passé. Travail en cours dans la Loire. Même mandat que le 13 dans les arguments.

**66:** Besoin d'infos sur le contenu, bcp de discussions sur la forme... Quelles sont les pistes de contenu ? On aimerait des précisions.

**LP:** Violences généralisées, bcp de mandaté-es ont été malmené-es au CF et tout-es n'ont pas été soutenu-es. Il faut aussi que la commission antiraciste se manifeste plus sur les listes fédérales.

**Mandaté-es Solidaires:** Les débats en CF en novembre ont eu une incidence à Solidaires. Effets négatifs la 2<sup>e</sup> mandatée Solidaires n'est pas venue aujourd'hui en CF aujourd'hui pour cela. Il faut réfléchir à faire de nos outils syndicaux des espaces où on est moins maltraité-e que sur nos lieux de travail.

**63-03:** Pas un problème de personnes, c'est un problème politique de positions politiques. Il nous manque un débat de fond. C'était un débat sur la manière dont la commission antiraciste a essayé de passer en force.

**Lorraine Sud:** Questions sur la prise en compte collective de propos problématiques, questions sur la régression de nos pratiques fédérales, manque de communication entre les mandaté-es de certaines commissions.

## **E.8. Réactivation du GT communication**

## **Présentation du point :**

La fédération SUD éducation rencontre un succès de plus en plus important sur les réseaux sociaux depuis plusieurs années, avec des comptes qui comptabilisent + d'abonné·es comparé aux autres OS (11000 abonné·es sur FB, 9600 sur X, 3800 sur Insta).

Cette dynamique importante nous permet de visibiliser nos actions militantes, notre travail syndical, nos revendications. Plusieurs syndicats de la fédération ont également du succès avec leurs comptes sur différents RS.

Malgré toutes ces réussites, la CE remarque qu'il existe de fortes différences entre les syndicats, ainsi qu'entre les plateformes, et que beaucoup de travail militant est souvent fait plusieurs fois, à l'échelon local et national, et qu'une meilleure harmonisation pourrait nous permettre de fonctionner encore mieux.

Le groupe de travail communication créé en 2020 ne s'est plus réuni depuis novembre 2022. Il nous semble important d'avoir une réflexion et un travail collectif sur nos stratégies de communication, et de mieux mutualiser les initiatives locales de communication entre elles, ainsi qu'avec la fédération.

La CE propose donc de réactiver le GT communication, afin :

- d'impulser des GT communication dans les syndicats départementaux et trouver des volontaires pour se coordonner au niveau fédéral (1 visio par période ?)
- de relayer et visibiliser davantage autant le local que le national
- d'augmenter notre audience pour diffuser davantage nos actions et revendications en vue notamment des prochaines élections professionnelles de 2026, qui auront un enjeu crucial quant à notre représentativité au niveau ministériel et au niveau de la FP.

Pour que ce GT existe, il est nécessaire qu'il soit porté par au moins un·e camarade mandaté·e par son syndicat pour l'animation, et que les syndicats départementaux proposent aux camarades de leurs équipes syndicales en charge des RS de participer aux travaux du GT ainsi que d'être inscrite sur la nouvelle liste [communication@listes.sudeducation.org](mailto:communication@listes.sudeducation.org)

**CE:** Point reporté du CF précédent. Si on veut un GT fédéral, il faut des camarades pour l'animer. Plusieurs syndicats n'avaient pas compris qu'il fallait mandater des camarades, d'où le report. Le GT est dormant depuis 2022.

**42:** Favorable à quitter les RS possédés par les milliardaires fascistes.

**62:** Pareil que le 42, avec Meta/Instagram qui renonce aux fact-checkings.

**LP:** Pareil. Est-ce qu'on reste sur X ? C'est pourri aujourd'hui.

**79:** On se pose les mêmes questions. On a ralenti sur X ces dernières semaines ; Solidaires attend localement et souhaiterait une décision collective. Est-ce que déserter un terrain est pertinent ? Est-ce qu'on ne doit pas du pouvoir aux fascistes ? Question complexe et nécessite d'avoir un positionnement collectif.

**93:** Favorable au GT communication, mais pas de force à envoyer. Le 93 a quitté X. Souhaiterait

ouvrir une réflexion sur le sujet, et est-ce que la fédé a quitté X ?

**Mandatée Solidaires:** La question de quitter X a été abordée à Solidaires nationale, la décision n'a pas été prise faute de mandat. Urgence de se positionner. Par soucis de cohérence, Solidaires quitte progressivement X.

**44:** Ont quitté X, pas d'unanimité et aveu de défaite. Mais victoire aussi de ne pas alimenter l'extrême droite. Un GT pour alimenter la réflexion et proposer des stratégies serait intéressant. Qq volontaires dans le 44, même si pas pour l'animation.

**CE.** Risque aussi que la masse des personnes restent sur X ne soient plus exposés qu'à l'extrême droite... Risque aussi que nos textes, nos communiqués ne soient pas repris, pas publiés alors qu'on les réalise. On a encore une grosse caisse de résonance : 10 000 abonné-es encore donc on peut interroger les ministres et les médias.

**Lorraine:** Favorable à un GT communication en ajoutant un 4<sup>e</sup> objectif « refléchir à nos supports de communication pour aller vers une déGAFAMisation ».

**62:** Vers quelles alternatives se tourner ? GT semble très important, vont voter POUR.

#### **CONSENSUS ajout de la Lorraine Nord sur la déGAFAMisation**

**Le CF valide ~~le mandatement de ... pour animer~~ la réactivation du GT fédéral communication en ajoutant la proposition de la Lorraine.**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

#### **E.9 Propositions pour fluidifier les débats en CF**

## **Présentation du point :**

La question du mandatement des camarades présent·e·s en CF pose problème depuis toujours, la plupart du temps dans les deux cas suivant :

- les demandes de report (de points ou de votes)
- quand il y a des modifications de formulations de vote en cours de CF.

Ce problème s'est manifesté avec une certaine acuité lors de la discussion sur le point E.10 du CF de novembre 2024. Ce point a d'une part été particulièrement chronophage, particulièrement tendu et particulièrement décevant pour de nombreux camarades. Cela a également eu pour conséquence de reporter au CF suivant des points concernant des lancements de campagnes qui risquent de subir des retards préjudiciables dans le calendrier de leur mise en œuvre.

Or il nous semble que ces problèmes pourraient être aisément résolus par deux modifications du fonctionnement du CF.

### **1. Le positionnement de l'actuelle série de points F (campagnes, stages, tracts) avant l'actuelle série de points E (vie interne).**

Notre argument : les campagnes, les stages et les tracts comportent proportionnellement plus de points urgents. Par "urgent" nous entendons "qui ne peuvent pas être reportés au CF suivant sous peine de remettre en cause la possibilité d'une action syndicale". Cela est évident quand il y a une deadline stricte (date d'un stage par exemple) mais cela peut aussi être le cas dans le cadre de la mise en place d'une campagne qui est compromise si elle tarde à être mise en place.

### **2. L'introduction d'un vote "Discussion du point avec report des votes au prochain CF"**

Notre argument : Certains points nécessitent plus de débats, d'éclairages et d'éléments contradictoires que d'autres. C'est généralement au moment des AG locales de préparation du CF que ces nécessités émergent, donc au moment où il n'est plus possible de proposer une modification de l'ordre du jour. Insérer directement la possibilité de la discussion du point avec report du vote permettrait aux AG de se positionner plus sereinement, de faire leurs demandes d'éclaircissement et d'éviter certaines formes de stress ou de tensions liées à des votes précipités.

Dans l'attente d'une modification éventuelle du RI, nous pouvons nous accorder sur une forme de responsabilisation des syndicats ou des commissions. Cette possibilité de demande de discussion avec report du vote peut par exemple être intégrée au formulaire de dépôt des points à l'ordre du jour du CF. À titre d'exemple, nous ajoutons nous-mêmes cette demande pour notre point.

Proposition du 66 : sans vouloir squeez le GT PDF, suite au dernier CF, on a eu l'impression d'un gros mélange entre les problèmes de fonds et les problèmes de forme. Peut être que la question/accusation des « passages en force » se poserait moins si on prenait plus le temps. La notion d'urgence est difficile à appréhender, peut être faudrait-il la garder pour les tracts/stages/campagnes car sinon on rate des deadlines comme l'attaque en diffamation de CNEWS par exemple. Plein de points passent avec plein de NPPV car on n'a pas pu se positionner

localement, on n'avait pas assez d'éléments donc peut être le mieux c'est qu'on ne vote pas tout de suite.

**CE:** Attention, en termes de deadline il peut y avoir des points dans E et F donc intervertir ne suffirait pas. Quand il y a des débats, il peut y en avoir dans les deux... Propositions et réflexions qui traversent aussi le GT PDF, il faudrait qu'il y ait plus de syndicats qui s'y impliquent pour réfléchir plus collectivement.

**89-59:** Proposition de limiter à un seul report le report des points pour éviter de toujours reporter :-)

**16:** Impossible de traiter les ODJ en CF en entier en AG. Peut être limiter un point ? Bcp de vote dans le point E. 10 au dernier CF, ça a peut être joué contre le débat.

**66:** Étape en deux temps permet d'éviter les quiproquos, aux manques de précisions, à l'absence d'information.

**94:** Le rôle du CF est aussi de retranscrire les arguments pour et contre de chaque point à nos camarades.

**38:** Inverser les points = inverser la hiérarchie des points. Pas si automatique. Peur que ça ne complique encore plus les échanges et la compréhension du fonctionnement du CF. Votera contre.

#### **Le CF valide la discussion du point avec report du ou des vote(s) au prochain Conseil Fédéral.**

Consensus	Oui/Non	Pour :	14		Contre :	5		Abst:	4		NPPV: 1
-----------	---------	--------	----	--	----------	---	--	-------	---	--	---------

#### **Le CF valide l'inversion de l'actuel ordre des séries de points E et F dans l'ordre du jour du CF.**

Consensus	Oui/Non	Pour :			Contre :			Abst:			NPPV:
-----------	---------	--------	--	--	----------	--	--	-------	--	--	-------

#### **Le CF valide l'intégration d'un champ spécifique "Le CF valide la discussion du point avec report du ou des vote(s) au prochain Conseil Fédéral" dans le formulaire de mise à l'ordre du jour du CF.**

Consensus	Oui/Non	Pour :			Contre :			Abst:			NPPV:
-----------	---------	--------	--	--	----------	--	--	-------	--	--	-------

## **E.10 Proposition de création d'un GT UPE2A**

*Point proposé par SUD éducation 92*

### **Présentation du point :**

Les dispositifs UPE2A (ainsi que les élèves et enseignant.es) connaissent une évolution rapide et sont attaqués de plein fouet : depuis le détricotage des missions et du travail des enseignant.es d'UPE2A, l'inclusion forcée sans moyens, le fichage des élèves (fichier EANA2), jusqu'à la maltraitance institutionnelle (élèves au 115 ou non scolarisés faute de place) et ce, de l'élémentaire au lycée. Un groupe de travail serait nécessaire pour rassembler les textes permettant aux enseignant.es de se défendre face à l'institution, mais aussi les stratégies pour s'organiser et lutter. Enfin, ce GT pourrait épauler et accompagner les collègues en UPE2A, recenser les adhérent·es

exerçant en UPE2A mais aussi réfléchir à des modules de formation pour des stages spécifiques UPE2A en partenariat avec d'autres commissions (antiraciste, ISP, etc.) dans les départements.

**92:** Volonté de créer un GT UPE2A après un stage conjoint avec le 78.

**63-03:** Groupe qui semble nécessaire, surtout par rapport à la scolarisation des MNA. Sait que le 75 aussi motivé.

**62:** Merci pour la proposition.

**13:** Etonné-es par « inclusion forcée » expression plutôt employée par FO...

**69:** Pour la création d'un GT UPE2A. Une volontaire dans le Rhône. Bcp de camarades isolé-es et aussi bcp de difficultés logements/occupation d'école/jamais sans toit.

**02:** Pas de moyens militants pour animer le GT, mais on souhaite essayer d'y participer car extrêmement important.

**14:** Groupe intersyndical existe localement, on est intéressé.

**LP:** La commission LP voudra essayer d'échanger avec ce GT car bcp d'élèves en pro.

**Les syndicats suivants 78, 75, 92, 14, 63-03, 69 s'engagent à y participer.**

**Le CF valide la création d'un GT UPE2A**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

## **E.11 Règlement du litige avec LDC éducation**

La fédération est enfin parvenue à un accord avec LDC qui évite d'en passer par une procédure contentieuse.

Le contenu précis de l'accord est confidentiel. Celui-ci prévoit, à titre principal, que LDC s'engage désormais à renoncer au sigle SUD.

Ceci vaut tant pour sa communication qu'en vue de prochaines élections professionnelles.

On peut donc estimer que le litige est désormais réglé.

Lutte Des Classes utilise le sigle SUD. On a obtenu l'arrêt de l'usage du sigle SUD dans ces communications, on évite le contentieux mais accord confidentiel.

**85.** On veut connaître la teneur de l'accord :-)

**40-64.** LDC Aquitaine continue d'utiliser dans ces mails « sud ». Ont-ils le droit ?

**CE.** On renonce à notre action en justice et LDC renonce à Sud. C'est un accord avec LDC Grenoble, pas avec Aquitaine. La visibilité de LDC Aquitaine est plus limitée, mais faites remonter si y'a des problèmes à la CE.

## **F. Propositions de campagnes, tracts et revendications fédérales**

### **F.1. Point reporté F.2 Campagne visite médicale (Point reporté CF mars)**

Point proposé par les syndicats SUD éducation 22, 29, 35, 56

#### **Présentation du point :**

La visite médicale obligatoire au moins tous les 5 ans est bafouée par notre employeur. Très peu de personnels en bénéficient.

Le nombre de médecins du personnel est en chute libre. Il est temps de mener une action forte sur la demande de visite médicale pour faire apparaître la carence de l'Éducation Nationale sur le sujet de la santé des personnels.

Nous proposons de lancer une campagne intersyndicale sur la demande de visite médicale. Les OS pourront recenser les réponses de l'administration durant la campagne et initier une conférence de presse pour mettre un coup de projecteur sur l'absence de médecine du travail. Il faudrait argumenter en laissant entendre que cette absence de visite médicale ne semble pas être une priorité du ministère, cela ayant pour conséquence de masquer l'état de santé au travail des personnels d'éducation.

On pourrait en plus porter au TA ces carences dans toutes les académies pour acter les défauts et amener à une réaction positive sur le sujet.

### **Le CF valide la proposition de campagne intersyndicale sur la question de la visite médicale.**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

### **Le CF valide la proposition de campagne fédérale sur la question de la visite médicale en cas de refus de l'intersyndicale.**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

## **F.2. Point reporté F.3. Revendiquer l'abolition de la clause de nationalité dans la fonction publique et l'ouverture de la titularisation aux personnes étrangères (Point reporté au CF de mars)**

*Point proposé par SUD éducation 13*

[\*Voir document dans le Cahier Préparatoire\*](#)

#### **Présentation du point :**

Les communiqués et certains textes revendicatifs de SUD éducation mentionnent souvent que nous exigeons la titularisation des personnels contractuels « sans condition de nationalité ».

En effet, il existe dans le droit une clause de nationalité qui empêche les personnes étrangères, hors Union Européenne, de devenir titulaires de la fonction publique (voire tout·es les étrangèr·es sans distinction pour certaines administrations). Comme nous le défendons dans notre texte, cette clause est discriminatoire, xénophobe, nationaliste, incohérente et contribue à la précarité des personnes étrangères.

Elle est parfois dénoncée comme telle dans nos publications, mais elle n'a pas fait l'objet – à notre connaissance – d'un débat spécifique en CF récemment ni d'une campagne syndicale. L'objectif de cette contribution est d'apporter des arguments en faveur de l'abolition de cette clause, d'engager les militant·es à s'approprier cette revendication et de proposer un débat pour réfléchir à une campagne centrée sur le sujet.

### **Le CF adopte le texte comme plateforme revendicative pour l'abolition de la clause de nationalité.**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

**Le CF mandate les mandaté·es Solidaires de SUD éducation pour défendre cette revendication au sein de l'Union Syndicale Solidaires, en particulier auprès des syndicats de**

## **la fonction publique.**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

### **F.3. Point reporté F.6. Campagne intersyndicale : comptons les jours non remplacés dans les écoles**

*Point proposé par la Commission 1er degré*

#### **Présentation du point :**

Les jours de classes non remplacés dans les écoles deviennent un phénomène d'ampleur. Nous souhaitons proposer à l'intersyndicale de lancer une campagne pour inviter un maximum d'écoles à tenir des compteurs de jours non remplacés, affichés publiquement. Cela doit permettre :

- d'objectiver un phénomène largement sous-estimé par le Ministère
- de créer des alliances avec les parents d'élèves
- de communiquer, auprès des médias, la réalité des manques structurels qui traversent l'éducation nationale.

Cette campagne entre en résonance avec le projet de suppressions de 3 155 postes d'enseignant-es dans le premier degré, projet qui ne fera qu'aggraver une situation déjà catastrophique.

Au cœur de cette campagne, et à rebours du discours culpabilisant largement relayé médiatiquement, il nous faudra réaffirmer que l'absentéisme des enseignant-es n'existe pas. Elle mettra en lumière le fait que ce sont les personnels qui maintiennent à flot un service public d'éducation au bord du gouffre.

**Com 1er degré :** demande à initier une campagne du décompte des jours non remplacés en intersyndicale

**EVLT :** utilisation des fiches RSST quand on est pas remplacé et demande aux parents de renseigner cela aussi aux parents.

Et voilà le travail : possibilité de déposer fiche RSST quand on n'est pas remplacé, par personnel ou usager

**Le CF mandate la commission premier degré pour proposer une campagne "comptons les jours non remplacés dans les écoles" auprès de l'intersyndicale.**

Consensus	Oui   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	--------------	----------	-------	-------

**Si l'intersyndicale ne souhaite pas s'engager dans cette campagne, le CF valide le lancement de cette campagne portée par SUD éducation seul.**

Consensus	Oui   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	--------------	----------	-------	-------

### **F.4. Point reporté F.7. Campagne concernant la perception du coefficient applicable au travail en horaires décalés dans la fonction publique pour les personnels AED**

**Présentation du point :**

De nombreux établissements, n'appliquent pas le coefficient applicable au travail en horaires décalés dans la fonction publique pour les personnels AED. L'objectif de cette campagne fédérale est de fournir les documents clé en main pour accompagner les personnels dans leurs demandes au TA.

**? :** Campagne pour faire appliquer la réglementation concernant le travail en horaire décalée pour les AED. Une heure travaillée le samedi vaut 1,5h et une heure travaillée entre 19h et 7h vaut 1,2h. Cette règle n'est pas appliquée dans plein d'académie. La campagne vise à faire des recours pour faire payer ces heures en heures sup'.

**Mandatée juridique :** Le mandat juridique a travaillé sur la campagne et a préparé des modèles de demandes préalables indemnитaires, à faire avant le recours contentieux. Les documents seront vite accessibles.

**Le CF valide le lancement de la campagne concernant le coefficient applicable au travail en horaires décalés dans la fonction publique pour les personnels AED**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

**F.5. Point reporté F.8. Fédéralisation d'un communiqué : Solidarité avec toutes les femmes : en Iran, en Afghanistan, en France et partout ailleurs (point reporté au CF de mars)**

F.5.1 Fédéralisation du communiqué "Solidarité avec toutes les femmes : en Iran, en Afghanistan, en France et partout ailleurs

*Point proposé par SUD éducation 63/03*  
[Voir document dans le Cahier Préparatoire](#)

**Présentation du point :**

SUD éducation 63/03 a élaboré un communiqué à l'approche du 25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes. Nous souhaiterions le proposer au vote afin qu'il soit validé au niveau fédéral.

**Le CF valide le texte sous forme de communiqué fédéral.**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

F.5.2 : Proposition d'amendements au tract "Solidarité avec toutes les femmes : en Iran, en Afghanistan, en France et partout ailleurs"

*Point proposé par SUD éducation 95*

**Présentation du point :**

Nous présentons une version amendée du tract de SUD éducation 63/03. Nous proposons qu'il

prenne davantage en compte les différentes formes de violences faites aux femmes dans le monde : en contexte de guerre, de dictature mais aussi de montée de l'extrême droite et du fascisme. Nos amendements vont également dans le sens d'une qualification plus précise des violences patriarcales vécues au quotidien en France et dans le monde.

**Le CF valide la publication du tract "Solidarité avec toutes les femmes : en Iran, en Afghanistan, en France et partout ailleurs" avec les amendements apportés par SUD éducation 95**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

## **F.6 . Point reporté G Attaques sur l'EVARS (point reporté au CF de mars)**

*Point proposé par la CE*

### **Présentation du point :**

La CE souhaite profiter de la mise à l'ordre du jour par le 34 du point " reporté G.1 Action en justice suite à l'intervention sur CNews contre les "pédophiles de l'éducation nationale" pour évoquer plus largement la mise en place des séances d'EVARS dans les écoles et établissements, et la contre-offensive qu'effectue l'extrême-droite à leur encontre.

Nous proposons donc un débat sans vote, pour aborder nos revendications, le travail déjà effectué et les pistes à explorer pour nous emparer de cette question dans notre action syndicale.

## **F.6.1 Action en justice suite à l'intervention sur CNews contre les "pédophiles de l'éducation nationale" (point reporté au CF de mars)**

*Point proposé par SUD éducation 34*

### **Note de la CE (ODJ de janvier) :**

*Il nous semble que le délai de prescription pour porter plainte en diffamation est dépassé dans le cas du chroniqueur sur le plateau de CNEWS. Cependant nous pensons qu'il est intéressant de conserver le point à l'ODJ, ne serait-ce que pour avoir des mandats plus clairs sur comment réagir en tant que fédération à l'avenir, notamment sur la question d'attaquer ou non en justice.*

### **Présentation du point :**

Le 18 septembre 2024, sur le plateau de "L'heure des pros", un "journaliste" invité prononce la phrase suivante : « Moi je pense que les pédophiles de l'éducation nationale sont en train de fabriquer une génération d'impuissants, de frustrés et d'angoissés épouvantables. » cf. <https://ouvaton.link/3xFftP> (à 1h14)

Ces propos s'inscrivent notamment dans un discours réactionnaire et complotiste d'extrême droite, qui poursuivent les offensives de collectifs du type "parents vigilants" et "syndicat de la famille", et qui se déclinent de nombreuses manières, un peu partout dans l'espace public et médiatique.

Nous souhaitons qu'une action en justice (plainte pour diffamation ? pour insulte publique ? pour outrage à agent ? Nous laissons les mandaté-es juridiques et d'éventuels conseils légaux extérieurs se prononcer sur la meilleure "forme") soit déposée suite à cette insulte "collective".

Nous souhaitons que cette action en justice soit assortie d'une campagne de communication fédérale et d'interpellation du gouvernement face aux calomnies récurrentes que subissent les collègues de l'éducation en général dans l'espace médiatique. Pour faire face aux campagnes de désinformation et de panique morale qui ont lieu actuellement en France, nous proposons de renforcer et de (re)diffuser le travail fédéral (com antisexiste/LGBTQIA+, com antifasciste, com pédagogies émancipatrices...) sur l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS), nos revendications, nos outils et les attaques subies par les collègues à ce sujet.

**Le CF mandate la CE et les mandaté·es juridiques pour mener une action en justice permettant d'attaquer les propos du journaliste de CNews du 18/09/24 à 10h14.**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

**Le CF mandate la CE pour interpeller le ministère et lui demander d'agir en justice et de condamner publiquement ce type de propos lorsqu'il se produit dans l'espace médiatique.**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

**Le CF mandate la CE et les commissions concernées pour organiser une campagne de communication sur l'EVARS, ses objectifs, son contenu, les moyens nécessaires à son application et pour dénoncer les attaques dont il fait l'objet.**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

## **F.7 Campagne amiante (point reporté au CF de mars)**

*Point proposé par la commission Et Voilà le Travail*

### F.7.1 Point d'étape sur la campagne amiante

#### **Présentation du point :**

La commission Et voilà le travail propose aux syndicats engagés dans la campagne de partager devant le CF leurs avancées et leurs butées, leurs victoires peut-être ; et permettre aux syndicats souhaitant s'engager dans la campagne de leur poser des questions ou de demander des clarifications. Nous en profiterons pour faire un point d'information sur l'action "Autocollants" adoptée en toute fin du CF de Novembre.

Nous proposons dans ce point :

- Remontées et questions des syndicats sur la campagne
- Point d'information sur l'action "Autocollants" adoptée au CF de Novembre
- Point sur les relations médias.

### F.7.2 Campagne Amiante : Cadres intersyndicaux et élargissement

## **Présentation du point :**

Les travaux pour lutter contre l'amiante continuent dans les cadres intersyndicaux. Il existe actuellement deux cadres intersyndicaux et nous proposons un temps d'information et d'échange sur ces deux cadres :

- l'intersyndicale restreinte FSU-CGT-SUD : le travail en étroite collaboration se poursuit, les instances qui traitent de l'amiante sont préparées dans ce cadre en amont. Les positions des 3 organisations sont en accord et complémentaires,
- l'intersyndicale élargie : le courrier du 16 mai 2024 reste la base revendicative de l'intersyndicale élargie. La conférence de presse a été proposée à ce cadre élargi, à la demande de la FSU.

Lors des dernières rencontres avec différent·es acteurices du milieu associatif de lutte contre l'amiante, a commencé à émerger l'idée de construire un cadre de lutte élargi aux différent·es acteurices de la lutte contre l'amiante : organisations syndicales de l'éducation, associations de victimes et de lutte contre l'amiante, associations de parents d'élèves. Le tissu associatif relatif à la lutte contre l'amiante est complexe, et nous proposons une note interne, dans le cahier préparatoire, qui décrit ce paysage associatif, et les relations entre ces associations. Nous pensons qu'un cadre large réunissant syndicats et associations pourrait être proposé dans les semaines à venir. Si cette perspective nous semble nécessaire pour continuer à construire le rapport de force dans cette lutte, il nous semble qu'il serait préférable que ce soit les organisations syndicales qui restent à l'initiative de la construction d'un tel cadre. Nous proposons donc comme mandat de discuter très rapidement avec l'intersyndicale restreinte (FSU-CGT-SUD) de l'opportunité d'un cadre élargi de lutte contre l'amiante en milieu scolaire et universitaire qui réunirait syndicats, associations de victimes et associations de parents et d'usagèr·es. SUD éducation porterait le mandat de construire ce cadre à l'initiative de l'intersyndicale restreinte.

**Le CF valide le mandat de proposer à l'intersyndicale restreinte d'essayer de construire un cadre élargi de lutte contre l'amiante en milieu scolaire et universitaire. Ce cadre serait réuni à l'initiative des organisations syndicales, et inviterait les différentes associations de lutte contre l'amiante et de victimes de l'amiante (ANDEVA, Ban Asbestos France, Henri Pézerat), ainsi que les associations de parents et d'usagèr·es comme la FCPE par exemple.**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

## F.7.3 Assises de la santé et de la sécurité des travailleur·ses - mars 2025 (point reporté du CF de novembre)

*Point proposé par la commission Et Voilà le Travail*

## **Présentation du point :**

Les 13 et 14 mars dernier se sont tenues les premières Assises de la Santé et de la Sécurité des travailleur·ses, organisées par un ensemble de syndicats et d'associations (CGT, FSU, Solidaires,

Andeva, ASD-Pro, Association des experts intervenant en santé au travail, ATTAC, Ateliers Travail et Démocratie, Cordistes en colère, Réseau féministe « Ruptures », Association-Santé-Médecine-Travail).

En 2025, ces Assises seront déclinées en 4 thématiques :

- Femmes, santé, travail
- Accidents du travail – Maladies professionnelles
- Expositions – environnements
- Transformer l'organisation du travail.

Cette année, la commission Conditions de Travail de Solidaires, ainsi que certain·es militant·es engagé·es dans des actions souhaitent prendre une part plus importante dans l'organisation d'ateliers, et les mandaté·es. Et voilà le travail ont évidemment pour projet d'animer un atelier autour de la campagne « Face à l'amiante, réagissons ! » dans le thème « expositions environnements ». Nous invitons les équipes militantes qui souhaiteraient partager des expériences de lutte autour de ces thématiques à nous contacter.

Nous invitons également tous les syndicats et les camarades intéressé·es par ces questions à noter les dates des 25 et 26 mars 2025, pour assister aux prochaines assises qui se tiendront à la Bourse du travail de Paris.

Les Assises sont déposées par le Cefi comme des journées de formation afin de permettre l'utilisation des congés de formation syndicale.

#### **Mandaté Et Voilà:** Assises sur la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses

Plusieurs axes :

- femmes et santé au travail
- maladies professionnelles et accidents du travail
- santé et environnement : sud educ et solidaires organisent un atelier sur l'amiante.
- transformer l'organisation du travail

Plus de 500 participant·es l'an dernier, bcp d'ateliers, pas bcp de plénière. Atelier sur l'exposition au plomb. Inscription avant le 24 février (car congés formation syndicale) Les mandaté·es EVLT veulent que leurs points soient traités plus longuement en CF.

**MS.** Moment important et notes existent avec infos pour s'inscrire.

#### **F.8 Position fédérale sur l'accompagnement des mis en cause pour VSS (point reporté au CF de mars)**

*Point proposé par la Commission Antisexisme, Droits des Femmes et des personnes LGBTQIA+*

##### **Présentation du point :**

Il y a quelques mois, un collègue mis en cause par des élèves pour des faits de violences sexuelles a demandé à un syndicat SUD éducation de l'accompagner, ce qui a mis le syndicat dans l'embarras.

Ce n'est pas la première fois que cette épineuse situation se produit. La commission y a réfléchi et propose à la fédération d'adopter une position fédérale sur la question. Cela permettrait aux équipes de ne pas avoir à s'enferrer dans de longs débats au cas par cas. En effet, en l'absence de position fédérale, pour savoir si elles accompagnent un mis en cause ou non, les équipes doivent déterminer a priori la crédibilité du collègue.. et donc préjuger de sa culpabilité ou de son innocence sans avoir entendu la victime. Cela nous semble problématique.

La commission considère que la fédération ne devrait pas défendre les collègues mis en cause pour des faits de violences sexistes ou sexuelles, que ce soit sur des collègues ou sur des élèves. Nous avons compilé les différents arguments ici, suivis de points de vigilance :

- argument statistique : les fausses accusations sont très rares, selon les études sur le sujet (<https://egalitaria.fr/le-mythe-des-fausses-accusations-de-viol/>). D'ailleurs, les victimes n'ont aucun intérêt à mentir : au contraire, une plainte pour VSS est une longue épreuve, psychologiquement, financièrement, socialement, physiquement éreintante. Accompagner un mis en cause, c'est donc avoir de grandes chances d'accompagner un agresseur.
- argument féministe : accompagner un mis en cause, c'est potentiellement devoir adopter une posture masculiniste et développer des arguments sexistes. Comment faire ce travail si ce n'est en mettant en cause la parole des plaignantes ? Or nous avons des orientations qui entrent en contradiction avec ces pratiques.
- argument juridique : le droit à la défense ne signifie pas le droit à n'importe quel défenseur. Par exemple, des avocates féministes revendentiquent de ne pas accompagner les mis en cause dans des affaires de violences sexuelles. D'autres avocats revendentiquent de ne pas accompagner les chefs (c'est le cas du cabinet TTLA, avec qui SUD Educ travaille, et que nous avons choisi en partie pour cette prise de position forte). Le mis en cause peut se tourner vers d'autres syndicats.
- argument féministe : l'institution accompagne déjà très bien ces mis en cause. Nous savons que la plupart ne sont pas inquiétés, et qu'ils sont au mieux mutés. Ils n'ont pas besoin d'accompagnement quand le patriarcat assure déjà leur impunité.
- argument logique : nous dénonçons depuis plusieurs années l'impunité des agresseurs et la complaisance de l'institution. La cohérence de notre action est importante : pour ne pas nous contredire nous-mêmes, il faut refuser de faire preuve de la même complaisance.
- argument juridique : la présomption d'innocence est une notion juridique, qui s'applique pendant un procès. Elle ne s'applique pas dans la vie syndicale. Ce qui s'applique, c'est le principe du contradictoire et le droit à la défense: deux principes qui n'entrent pas en contradiction avec le fait que SUD refuse d'accompagner les mis en cause de VSS.

#### Points de vigilance

Il ne s'agit pas de rejeter les personnes qui reconnaissent avoir été auteurs de violences et demandent de l'aide. Pour cela, il existe par exemple des associations de justice transformatrice.

Parfois, des personnes non-blanches sont accusées par des personnes blanches : il faut faire attention à ce que la dénonciation ne soit pas due au racisme. En effet, ces cas d'instrumentalisation du féminisme à des fins racistes ne sont pas rares.

**Le CF décide que l'accompagnement syndical de collègues mis en cause pour des faits de violences sexistes ou sexuelles, que ce soit sur des collègues ou sur des élèves, n'est pas**

**compatible avec les valeurs de SUD éducation.**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

## **F.9 Contre les annonces islamophobes de Retailleau (point reporté au CF de mars)**

*Point proposé par SUD éducation Loire*

**Présentation du point :**

Les annonces de Bruno Retailleau concernant sa volonté d'interdire le port du voile aux accompagnatrices de sorties scolaires ainsi qu'aux étudiantes de l'enseignement supérieur sont une nouvelle expression de l'islamophobie d'État.

**Le CF décide que Sud éducation s'engage dans une campagne pour lutter contre ses mesures.**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

**Le CF décide de créer un groupe de travail temporaire pour gérer cette campagne**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

## **G. Point reporté H International**

### **G.1. Intégration de SUD éducation à l'internationale de l'éducation**

*Point proposé par la Commission internationale*

[Voir documents dans le Cahier Préparatoire Définitif](#)

**Présentation du point :**

La réflexion au sein de la commission internationale de proposer au CF une possible adhésion à l'international de l'éducation émane de la lecture des résolutions du Xème congrès mondial de l'I. E. qui s'est déroulée à Buenos Aires au mois d'août 2024. Les résolutions de leur Xème Congrès Mondial semblent proches de nos positions politiques et permettent d'envisager un rapprochement avec l'I. E.

L'ensemble des organisations syndicales du secteur éducation de France , avec lequel SUD éducation travaille, est membre de l'Internationale de l'Education . Notre intégration dans le même cadre international aurait un double avantage celui de renforcer notre travail avec l'IS française et tisser des liens avec un nombre important d'organisations syndicales du monde entier qui pourrait se rapprocher du Réseau syndical International de Solidarité et de Luttes .

Notre investissement au sein de Solidaires dans le renforcement du Réseau syndical international de solidarité et de Luttes continuera.

La Commission internationale pourra suivre ce cadre si notre intégration est validée .

**CE :** Débat au sein de la commission internationale. Les autres organisations membres peuvent

nous mettre un véto. Ce qui nous intéresse sont les dernières déclarations de cette internationale, avec des positions politiques très proches des nôtres. Cependant l'internationale de l'éducation n'est pas que composée de syndicats de transformation sociale.

**31.** Souhaiterait des précisions sur les nouvelles positions de cette internationale et connaître le montant des cotisations à cette internationale.

**69:** Coût écologique ?

**CE:** On va croiser des organisations très variées, certaines seraient sur des positions très proches des nôtres. Pas d'info sur le montant. Comme on est déjà dans le RSISL, quel intérêt ? Permet d'élargir dans des pays où on n'a pas de contact.

**Le CF valide la demande d'intégration de SUD éducation à l'internationale de l'éducation.**

Consensus	Oui/Non   Pour : 14	Contre : 2	Abst: 0	NPPV: 13
-----------	---------------------	------------	---------	----------

**G.2. Compte-Rendu de notre délégation au contre G20 de Rio (reporté au CF de mars)**

*Point proposé par la commission internationale*

**Présentation du point :**

Compte-Rendu de notre délégation au contre G20 de Rio du 15 au 20 novembre 2024. Nous avons eu l'occasion de participer à plusieurs réunions et conférences sur invitation des camarades de la CSP Con Lutas (échanges sur le soutien à la Palestine et participation à une manifestation), de poursuivre en présentiel les préparatifs de la prochaine rencontre du RSISL qui se déroulera du 13/11 au 16/11 2025 en Italie, de rencontrer les syndicats du Pétrole et des énergies fossiles d'Amérique Latine. Enfin le déplacement a aussi été l'occasion d'échanger avec le CRID et d'évoquer les perspectives concernant le sommet des peuples et la COP30 à venir à Belem.

**G.3 Participation - dépôt d'ateliers lors de la prochaine UEMSS par la commission internationale (reporté au CF mars) (point reporté au CF de mars)**

*Point proposé par la commission internationale*

**Présentation du point :**

Il s'agit de valider la participation et le dépôt d'ateliers de la commission internationale de Sud Education à la prochaine UEMSS (Université d'été des mouvements Sociaux et des Solidarités) coorganisée par Solidaires, Attac, le CRID,etc.

**Le CF valide la participation et le dépôt d'ateliers par la commission internationale de Sud Education à la prochaine UEMSS (Université des mouvements Sociaux et des Solidarités).**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

**Le CF valide la prise en charge de 4 camarades de SUD éducation co-animaient des ateliers.**

Consensus	Oui/Non   Pour :	Contre :	Abst:	NPPV:
-----------	------------------	----------	-------	-------

#### **G.4 Participation et relay de la campagne d'Amnesty international pour la libération de Cécile Kohler**

La fédération participe et relaie la campagne d'Amnesty International pour la libération de notre collègue et camarade Cécile Kohler .

"Arrêtée le 7 mai 2022 lors d'un voyage touristique en Iran, Cécile Kohler, enseignante française, est depuis détenue arbitrairement par les autorités iraniennes qui l'accusent d'« espionnage ». Sa situation soulève sidération et inquiétudes internationales. Manifestez votre solidarité et faites pression sur les autorités pour rapatrier Cécile Kohler."

Le modèle de lettre à envoyer à l'Ambassade de la République Islamique d'Iran se trouve dans le Cahier Préparatoire.

#### **H. Question sur les relations avec le Snalc et Force Ouvrière (point reporté au CF de mars)**

*Point proposé par la Commission LP*

##### **Présentation du point :**

Lors du stage fédéral « Militer en Lycée Pro » (9 et 10 décembre 2024), les stagiaires ont posé la question des relations avec le Snalc et FO (le SNETAA concernant le LP) et ont demandé à ce que le débat soit ouvert avec les syndicats lors du CF de janvier.

Concernant le LP et la réforme de l'année de terminale professionnelle (examens en mai, suivis d'un « double parcours (cours ou Période de Formation en Milieu Professionnel » jusqu'aux vacances), si l'intersyndicale a réussi à bâtir une plate forme commune de revendications – nous rappelons tout de même que le Snalc était à l'origine favorable aux 6 semaines différencier pour les terminales – nous avons également remarqué, après une rapide consultation de leurs sites, un éloignement de nos revendications :

- le SNETAA-FO, exclusivement contré sur les conditions de travail des PLP : <https://www.snetaa.org/le-snetaa-fo-a-ete-recu-en-audience-a-la-dgrh-le-lundi-9-decembre-2024/>, mise en avant de la « laïcité » ;
- le Snalc qui mentionne une « surreprésentation des élèves en situation de handicap dans la voie professionnelle, qui alourdit la tâche des PLP et est source de souffrance au travail, faute de moyens pour mener ces élèves à une insertion professionnelle compatible avec leur handicap » sans mener de réflexion sur les conséquences pour ces élèves (<https://snalc.fr/orientation-lp-handicap-compte-rendu-du-22-octobre-2024/>).

### ***Informations de la CE :***

Nous observons effectivement, de manière récurrente, de fortes divergences entre d'un côté, FO et le Snalc et de l'autre, le reste de l'intersyndicale. Nos discours s'opposent en effet sur de nombreux sujets et sur les pratiques syndicales.

Aujourd'hui, l'intersyndicale nationale privilégie la recherche de l'unité la plus large via des échanges très réguliers tou·tes ensemble mais aussi en bilatérale avec la FSU, la CGT, la CFDT et l'UNSA, plus rarement avec FO.

Lorsqu'une ou plusieurs organisations sont trop éloignées du reste de l'intersyndicale sur un sujet, alors elle ne signe pas le texte unitaire : c'est le cas de FO sur l'école inclusive ou du Snalc sur le "choc des savoirs". Nous constatons que nous trouvons plus facilement des formulations avec l'UNSA et la CFDT qu'avec FO ou le Snalc. En effet, l'UNSA et la CFDT ont des positions bien plus proches des nôtres que FO et le Snalc sur les questions d'école inclusive, sur la lutte contre le racisme, contre les LGBTIphobies, contre le sexisme et contre l'extrême droite. C'est pourquoi nous avons proposé d'inviter l'UNSA et la CFDT (avec la FSU et la CGT, ça va de soi) à notre congrès fédéral et non FO et le Snalc.

Il nous semble que nous avons davantage à gagner à rester dans les discussions intersyndicales, à y porter nos orientations et à débattre avec les autres organisations syndicales pour préserver une intersyndicale nationale la plus large possible qui porte des orientations progressistes.

## **I. Consultation des F3SCT en cas de réorganisation, notamment matérielle, entraînant des changements des conditions de travail (point reporté au CF de mars)**

### **Présentation du point :**

De nombreuses collectivités locales prennent des décisions quant à des changements de matériel sans que les personnels y soient associés.

- Dans les lycées d'Île-de-France, des écrans ont remplacé les tableaux et les projecteurs. Parfois les personnels le découvrent en ouvrant la salle de cours.
- Dans les écoles, les ENT et le matériel informatique sont achetés par les mairies.
- Dans le 92, un remplacement des ordinateurs fixes des classes par des ordinateurs mobiles a été expérimenté par le Conseil Départemental qui a pris la décision de le généraliser. Dans ce dernier cas, des collègues ont écrit au RSST pour se plaindre de la dégradation des conditions de travail qu'enraîne l'expérimentation.

Ni les organisations syndicales, ni les instances ne sont consultées sur les changements de l'outil de travail par les collectivités. .

Nous souhaitons aborder ce point en CF afin d'y estimer s'il semble pertinent et important que SUD éducation porte la nécessité que les F3SCT, à l'échelle appropriée, soient systématiquement saisies quand des réorganisations, notamment matérielles, entraînent des changements des conditions de travail des agent·es de l'EN.

## **J. Quelle école polytechnique (point reporté au CF de mars)**

*Point proposé par les commissions Lycée Professionnel/Pédagogies Émancipatrices*  
[Voir documents dans le Cahier Préparatoire Définitif](#)

### **Présentation du point :**

L'idée de l'unification des trois filières au lycée (générale, technologique et professionnelle) a été avancée par les stagiaires du stage fédéral « Militer en Lycée Professionnel » des 9 & 10 décembre derniers (tou·tes Professeur·es de Lycée Professionnel).

C'est pourquoi les commissions fédérales Lycée Professionnel et Pédagogies émancipatrices proposent l'ouverture d'une discussion sur ce que pourrait être concrètement une école polytechnique.

Le texte de congrès de 2022 s'intitule « Pour une école polytechnique et polyvalente ». Or, nous avons constaté que, depuis le congrès de 2022, ce point n'a pas été abordé dans nos débats lors des conseils fédéraux suivants (de juin 2022 à novembre 2024). Le texte d'orientation ne mentionne pas les modalités de ce qu'on entend par là, et il nous semble important d'échanger sur ce sujet et de définir ensemble ce que serait pour nous une « école polytechnique ».

En particulier, la différenciation des parcours en trois filières empêche les élèves de Lycée Professionnel (LP) de se projeter pleinement dans la poursuite d'études, et en sélectionnant de fait les élèves sur critères sociaux apparaît comme l'instrument de la reproduction de la société capitaliste.

- Fonction de tri social des trois filières.
- Rôle du capital culturel dans la réussite scolaire (sociologie bourdieusienne). En effet, les enfants

des classes populaires et ceux et celles issu·es de l'immigration sont écarté·es des filières générales.

- Non-valorisation des savoirs techniques.
- Mépris social des technicien·nes qui débouche sur un manque de main d'œuvre dans les secteurs techniques.
- Patron·nes éloigné·es des réalités du terrain.

Sans remettre en question les principes évoqués par les textes du congrès de 2022, la commission fédérale Lycée Professionnel (pas encore remise en activité à l'époque de la rédaction des textes du congrès), ainsi que la commission pédagogies émancipatrices, souhaitent alerter la fédération sur l'emploi de certains termes :

- celui de « polyvalent ». L'existence des Lycées Polyvalents (LPO) montre les limites d'un système qui intègre une Section d'Enseignement Professionnel (SEP) dans un LGT ou une Section d'Enseignement Général et Technologique (SGT) dans un LP et illustre la ségrégation qui existe pour les élèves des 3 filières (Générale, technologique et professionnelle). Cette dénomination ne sert qu'à désigner des bricolages pédagogiques qui servent en réalité les objectifs économiques de l'idéologie néolibérale ;
- l'expression de « notions manuelles » pose également problème : cela limite les savoirs dispensés au Lycée Professionnel à la simple exécution, ce qui est justement ce que nos commissions dénoncent. Les commission Lycées Professionnel et Pédagogies Émancipatrices s'opposent à une polarisation des savoirs (« manuels » vs « intellectuels ») L'école ne doit pas reproduire cette opposition des « cols bleus » et des « cols blancs » chère au capitalisme. La réalisation de tâches professionnelles, quelle que soit la discipline, nécessite des savoirs techniques complexes. Nous préférions donc l'emploi du terme « technique » plutôt que de « manuel » ;
- enfin, sur l'expression de "capacités psychosociales" : elle est réutilisée institutionnellement dans l'expression "compétences psychosociales" notamment dans le texte de la réforme de la fin d'année de terminale professionnelle.

La fin des trois filières permettrait plusieurs avancées :

- l'arrêt de la hiérarchie des savoirs, des filières, des niveaux entre enseignant·es ;
- les mêmes concours pour enseigner en collège et lycée, mais en procédant à une uniformisation du corps des professeur·es du secondaire au niveau de l'agrégation (en nivellant par le haut le statut et les grilles salariales). Le concours du PLP, aujourd'hui bi, tri, voire quadrivalent (dans les matières générales), est considéré comme un sous-concours (une grande part de PLP s'étant d'abord présenté·es au CAPES et/ou à l'agrégation avant de se présenter au CAPLP) ;
- le lycée polytechnique pour tou·te·s, inclusif et social permettant l'égalité de traitement pour les personnels et les élèves ;
- une véritable possibilité de poursuite d'études supérieures pour tou·te·s les élèves, quelque soit le parcours préalable.

Les commissions Lycée Pro et Pédagogies Émancipatrices proposent que se mette en place au plus tard à la rentrée de septembre 2025 un GT « école polytechnique » (avec une décharge de préférence). Nous proposons ce délai pour plusieurs raisons : le temps de laisser passer le congrès, que les syndicats s'emparent du débat et surtout, pour trouver un·e ou des camarades qui seraient intéressé·es pour animer le GT, en respectant la représentation de toutes les questions liées à ce sujet (racisme, précarité, AED-AESH-inclusion, etc.). Les camarades intéressé·es peuvent également participer à la rédaction d'un article sur l'école polytechnique dans la prochaine brochure de la commission Pédagogies Émancipatrices.

Propositions d'axes de travail pour le GT :

- Contextualiser les luttes pour une école polytechnique.

- Réfléchir, s'approprier et développer un lexique de lutte.
- Élaborer une définition de l'école polytechnique.
- Réfléchir à ses enjeux : pourquoi promouvoir une école polytechnique ?
- Élaborer des revendications, comme :
- École technique non-genrée. Lutter contre les stéréotypes de genre qui éloignent les femmes et les minorités de genre des métiers techniques.
- À l'école primaire : utiliser les savoir-faire techniques en lien avec les mathématiques et l'écriture, pour rendre plus concrets les apprentissages.
- Valorisation des pratiques qui permettent une expression libre.
- Valoriser les pratiques artistiques pour le bien être et l'accomplissement des élèves. L'accès à l'art comme un droit de l'enfant/l'adolescent·e.
- L'unification de toutes les filières.
- La fin de l'utilisation de l'école à des fins de tri social.
- L'école comme un lieu, pour les équipes et les élèves, d'expérimentation, d'autogestion, de mixité sociale, d'émancipation.

## **K. L'empire Bolloré et la question des liens entre l'édition scolaire et l'extrême droite. (point reporté au CF de mars)**

*Point proposé par SUD éducation 29*

Une récente campagne d'action contre l'empire Bolloré et son monde nous a donné envie d'en savoir davantage sur le climat actuel de l'édition scolaire qui constitue une part non négligeable dans l'économie du livre et dans l'utilisation des fonds alloués à l'éducation nationale.

La mainmise de la finance sur le marché de l'édition n'augure rien de bon sur l'indépendance actuelle des contenus d'enseignements à une heure où la liberté pédagogique des enseignants est régulièrement mise sur la sellette.

Actuellement, le groupe Hachette, détenu depuis 2023 par Bolloré, commercialise les manuels Hachette Éducation, Hatier-Foucher, Didier, Dunod-Armand Colin, Larousse et diffuse Le livre scolaire, Magnard, etc.

L'OPA de Bolloré sur le secteur de l'édition scolaire et le juteux marché des offres numériques force légitimement à se demander ce que finance exactement l'argent public et jusqu'où s'établit la connivence entre les idéologies d'extrême droite et son financement indirect pour le moment.

Faire la lumière sur l'empire Bolloré, c'est interroger ce que le service public finance à un moment historique où les idéologies réactionnaires, négatrices de toutes les valeurs d'émancipation que nous défendons s'immiscent de manière à peine voilée dans l'éducation nationale ; service public largement détricoté par l'augmentation exponentielle des fonds alloués à l'enseignement privé.

## **L Carte de l'éducation prioritaire / politique de la ville et NBI (point reporté au CF de mars)**

La situation des Nouvelles Bonification Indiciaires au titre de la politique de la ville que perçoivent les agent·es exerçant dans des écoles et établissements relevant des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) est problématique :

- En Île-de-France, la région a pris pour prétexte une nouvelle liste des QPV en date du 1er janvier 2024 qui résulte du décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 pour retirer la NBI des agent·es de la région alors même que les QPV à proximité des établissements n'ont pas été modifiés
- Concernant les lycées qui sont sortis de l'Éducation Prioritaire, le décret n° 2015-1088 du 28 août 2015 modifiant le décret n° 2002-828 du 3 mai 2002 relatif à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville dans les services du ministère de l'éducation nationale introduit une clause de sauvegarde pendant une période de cinq ans de la NBI liée au classement ZEP supprimé, à condition que les personnels continuent d'exercer les fonctions ouvrant droit à la NBI dans le même établissement ; elle concerne l'ensemble des personnels qui exerceront les fonctions ouvrant droit à la NBI dans les lycées concernés (ceux qui étaient classés ZEP pendant l'année scolaire 2014-2015) à compter de la rentrée 2015 et pendant une période de deux ans.

Les personnels ayant continué à exercer leur fonction sur place peuvent prétendre à toucher cette NBI jusqu'en 2022. A ce jour, certain·es continuent pourtant à la percevoir. Mais d'autres non tandis que des agent·es qui sont arrivés après ou qui n'ont pas continué à exercer leur fonction dans l'établissement ne la perçoivent pas ou plus.

Lors de la fusion d'établissements relevant d'un QPV, les personnels issus d'un établissement la perçoivent tandis que ceux de l'autre ne le perçoivent pas.

- Par ailleurs, suite à la nouvelle liste des QPV, certaines écoles sont désormais inscrites dans le nouveau zonage sans que les agent·es perçoivent la NBI à ce titre.
- Etaient inscrites dans les bénéficiaires des NBI des écoles et des établissements situés dans une bande autour des QPV. Le guide de l'Observatoire National des Politiques de la Ville ([https://www.onpv.fr/uploads/media\\_items/onpv-ficheseducation2020.original.pdf](https://www.onpv.fr/uploads/media_items/onpv-ficheseducation2020.original.pdf)) indique qu'une école est définie comme relevant de la politique de la ville si elle est située à moins de 100 m d'un QPV. Cette définition fait suite à un travail conjoint entre le ministère de l'Éducation nationale (Depp et Dgesco) et l'Anct. Après différents tests et hypothèses, le choix s'est porté sur cette distance autour des QPV pour deux raisons :

- o les écoles incluses dans cette borne accueillent une forte proportion d'élèves résidant en QPV : plus de 70 % des élèves de 6e qui étaient scolarisés l'année précédente dans ces écoles résident en QPV ;

- o la borne des 100m recouvre avec la géographie de l'éducation prioritaire (notamment Rep+).

Un collège est défini comme relevant de la politique de la ville s'il est situé à moins de 300 m d'un QPV."

Pour les lycées, il est mentionné que le zonage est de 1000 mètres autour des QPV (à la p.26 de l'avis suivant

[https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/l15b4527-tiv\\_rapport-avis.pdf](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/l15b4527-tiv_rapport-avis.pdf)

Il semble donc que l'on assiste à une dissociation des politiques de la ville et de la carte de

l'éducation prioritaire laquelle n'est pas actualisée et qui relèvent de deux ministères différents.

En l'état, cela conduit à une sédimentation de décisions locales non cohérentes.

Cela a pour conséquence un flou complet et une inéquité de traitement entre les agent·es.

Il est nécessaire à notre sens d'aborder ce sujet pour réaffirmer l'importance d'accorder des moyens à l'Education Prioritaire pour que l'ensemble des personnels travaillant dans des écoles et établissements situés dans des QPV ou à proximité perçoivent les primes et indemnités afférentes.